16e année. JEUDI, 2 DECEMBRE 1858. Numéro 142

LE

JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du *Journal*, près l'Archevêché. Le prix de l'abonnement est de QUATRE PIASTRES par an : on peut s'abonner pour 6 mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent nous en avertir un mois avant l'expiration de l'abonnement, soit de 6 ou 12 mois.

L'éditeur-propriétaire A. COTE *qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.*

PRIX DES ANNONCES.—Six lignes....2s-6d. Au-dessus de six lignes et pas plus de dix....3s-4d. Pour chaque ligne au-dessus....4d. Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

QUÉBEC.

JEUDI, 2 DECEMBRE 1858.

—

Revue politique européenne.

Selon les journaux que nous a apportés le steamer du 17, le procès de M. de Montalembert et de son coaccusé, l'éditeur du *Correspondant*, était fixé au 24, devant la sixième chambre du tribunal de police correctionnelle. Tous les chefs d'accusation énumérés dans le *Moniteur* sont maintenus dans l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction. M. le procureur impérial soutiendra lui même l'accusation. Les accusés seront défendus par deux illustres avocats: MM. Berryer et Dufaure. M. de Montalembert prendra peut-être lui-même la parole ; cette trinité d'orateurs promet de beaux débats ; malheureusement, les journaux de Paris ne pourront pas en rendre compte, en vertu de la loi sur les délits de presse.

Le changement qui s'est opéré dans le gouvernement prussien est aujourd'hui l'objet des appréciations du *Times* de Londres. Ce journal se réjouit de ce que la chute du dernier ministère n'ait pas été suivie " d'un cri de triomphe indécent ni d'extravagantes espérances. " Il pense que le premier résultat de la réunion des Chambres prussiennes sera probablement de donner au pays la position qui lui est due en Europe, mais il est en même temps d'avis que la formation d'une administration plus libérale doit être une question de temps. Son opinion est, en outre, que l'Angleterre doit s'abstenir de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Prusse et que le meilleur service que les gouvernements étrangers puissent rendre aujourd'hui à cette nation, c'est de la laisser tranquille. " Les Anglais, dit il, peuvent exprimer leurs opinions et leurs espérances quant à l'avenir de la Prusse, mais nous avons la confiance que les gouvernements de la Reine Victoria, quels qu'ils soient, s'abstiendront d'une intervention qui ne pourrait que jeter de la défaveur sur la cause qu'ils voudraient servir.

Dans un grand meeting tenu à Birmingham, sous la présidence de M. Muntz, ancien maire de la ville et frère de son défunt représentant, il a été décidé de former une Association, sous le titre d'Association de la réforme à Birmingham, pour aider à l'œuvre de M. Bright, et examiner tout bill de réforme présenté au Parlement. Une commission a été nommée dans le but de constituer l'Association.

Le discours prononcé par le roi Dom Pedro à l'ouverture des Cortès portugaises a produit à Paris une très-grande sensation, à cause des passages relatifs aux dissentiments survenus entre la cour de Lisbonne et le gouvernement français. Il n'est plus personne aujourd'hui, dit un journal, qui puisse soutenir que le Portugal, en restituant le *Charles-Georges*, ait reconnu le bon droit de la France.

Le gouvernement anglais a reçu le 15 des nouvelles satisfaisantes de l'Inde. Un succès éphémère remporté par Tantia-Topee, le dernier chef des bandes insurgées du Gwalior sur le rajah de ce pays, a été suivi d'une éclatante défaite, et, pour la compléter, il n'a manqué aux Anglais et à leur allié que des forces de cavalerie en nombre suffisant pour poursuivre et disperser les fuyards. Dans l'Oude il y a eu le 4 octobre, aux environ de Lucknow, des engagements également favorables aux troupes de la Reine.

D'après une correspondance de Calcutta, en date du 6 octobre, les opérations de la campagne qui doit mettre un terme à l'insurrection allaient commencer. Sir Colin Campbell, maintenant lord Clyde, avait reçu ou ne tarderait pas à recevoir les derniers renforts de la mère-patrie. Lorsque toutes les forces seront sur le terrain, il pourra disposer d'une armée très-considérable aux Indes. Elle comptera près de 25,000 hommes de troupes européennes et tout permet d'espérer que la campagne entreprise avec ces soldats d'élite sera décisive.

La proclamation qui doit annoncer à l'Hindoustan la substitution du pouvoir direct de la Reine à celui de la Compagnie était attendue d'un moment à l'autre. La publication devait avoir lieu simultanément dans toute l'étendue de l'empire, elle sera célébrée par de grandes démonstrations officielles.

Quelques feuilles d'Europe ont accueilli le bruit de la défection du nabab du Nepaul, Jung-Bahadoor qui, après avoir aidé les Anglais à reprendre Lucknow, devait prochainement se prononcer contre eux et rentrer dans l'Inde à la tête de ses Ghoorkes. Ce fait est démenti de la façon la plus positive par une correspondance.

Le choléra a éclaté, dit-on, au Japon et y fait de grands ravages. La première apparition de cette terrible maladie a eu lieu après l'arrivée à Nangasaki d'un vaisseau de ligne américain dont l'équipage n'a observé, pour ses communications avec la côte, aucune des mesures prescrites par les lois de quarantaine, bien qu'un cas de maladie se fût produit à bord. Une correspondance du *Times* fait observer qu'il est fâcheux qu'un tel événement soit arrivé dans ce moment, il fait naître dans les esprits des Japonais des préjugés défavorables contre les étrangers ; des Russes et des Hollandais avaient depuis été très-mal reçus en conséquence de ce fait. Les Japonais supposaient que leurs puits avaient été empoisonnés.

Le *Times* ne partage pas l'avis de sir J. Young sur l'abandon du protectorat des îles Ioniennes. Suivant lui, l'Angleterre exerce légitimement son protectorat sur l'ensemble de ces îles, elle les a toujours administrées sagement et libéralement, et elle n'a aucun motif plausible de renoncer aux droits qu'elle y exerce en vertu des traités de 1815. Il croit que l'abandon du protectorat pour cause de "désaffection chronique" serait un danger à la fois pour la Turquie et pour l'Angleterre.

Quant à l'idée de garder Corfou seule, parce qu'elle est bien fortifiée, qu'elle a un bon port et que la Grande-Bretagne a besoin d'une station militaire dans l'Adriatique, elle ne lui paraît pas de nature à augmenter la considération ni la position morale de l'Angleterre.

Dans un autre article le *Times* s'occupe des poursuites dirigées en France contre M. de Montalembert. Elles lui semblent inexplicables. Il lui paraît que l'entente cordiale ne se concilie pas complètement avec la mise en jugement d'un homme de lettres, parce qu'il a pris pour sujet d'un écrit la mémorable révolte de l'armée des Indes et la grande lutte parlementaire à laquelle elle a donné lieu. Il est vrai, dit-il, que c'est l'affaire de la France, mais l'Angleterre ne peut pas rester indifférente, lorsqu'elle voit que la glorification de ses institutions est considérée comme une offense par un gouvernement ami.

—

On écrit de *Paris*, à la date du 9 :

" La lettre de l'Empereur au prince Napoléon continue à produire le meilleur effet ; elle est approuvée par la grande majorité des journaux de toute couleur. Elle devra surtout être bien accueillie dans la Grande-Bretagne si l'on en juge par l'impression des Anglais présents à Paris. Cette résolution du gouvernement français, en mettant fin aux difficultés persistantes qu'entraînait le système d'immigration, laisse plus vide que jamais l'atmosphère politique, surtout après la clôture des deux incidents relatifs au *Charles-Georges* et au jeune Mortara. Les chroniqueurs auraient seuls à se plaindre de cette atonie de la situation ; mais ils ne pousseront pas l'amour des nouvelles jusqu'à regretter ce calme qui est l'indice d'un état de choses plus satisfaisant.

" D'après ce qu'on écrit de Londres, le fameux drapeau tricolore arboré par le maréchal duc de Malakoff à la grande porte de l'ambassade française aurait enfin disparu, et une circulaire devrait être adressée par le comte Walewski avec agents étrangers du gouvernement français pour déterminer à l'avenir les cas spéciaux où ces insignes de la nationalité française devraient être mis en évidence.

" Le second fils de la reine Victoria, le jeune prince Albert, âgé d'à peu près quatorze ans, récemment nommé aspirant de marine, vient de faire une petite excursion intéressante sur les côtes d'Espagne. Ayant débarqué au Ferrol (Galice), où il avait mouillé sur le vaisseau anglais l'*Euryale*, il a été reçu par le capitaine général de la province espagnole qui l'a conduit sur le bâtiment de Sa Majesté Catholique la *Santa-Theresa*, à la Corogne, située de l'autre côté de la baie. De là, le jeune prince a été visiter le tombeau du général Moore, situé à une lieu de la Corogne. Ce monument rappelle des souvenirs honorables à la fois pour la Grande-Bretagne et la France. Le général anglais avait été tué dans les guerres de la Péninsule, sous le premier Empire, en combattant pour protéger l'embarquement de son armée. Le maréchal Soult, qui commandait les Français, avait fait placer sur un rocher une inscription rappelant le courage avec lequel ce chef avait succombé et donnant à sa mémoire des éloges mérités. Depuis, un tombeau a été élevé au général Moore par les soins du gouvernement britannique. Après ce pieux pélerinage, le jeune prince Alfred est retourné au Ferrol et, après avoir accepté à déjeuner chez le capitaine général, il est remonté à bord de l'*Euryale*.

" D'autres nouvelles d'Espagne font connaître qu'à Madrid la comtesse de Montijo s'apprête à solenniser le jour de la fête de sa fille S. M. l'Impératrice des Français par un grand bal.

" Un journal légitimiste, l'*Espérance du peuple*, annonce que le comte de Paris, obéissant aux pieux souvenirs qu'il a conservés de sa mère, zélée luthérienne, est sur le point de se convertir au protestantisme. Il y a là une niaiserie impardonnable ou une diffamation préméditée. Quoi qu'il en soit, les honnêtes gens de tous les partis sauront faire justice d'une absurdité aussi coupable qu'une calomnie, lorsqu'elle s'adresse à des princes qu'une situation exceptionnelle condamne au silence de l'exil."

—

AFFAIRES DE COCHINCHINE.

Le *Moniteur* publie le rapport suivant adressé au ministre de la marine par le vice-amiral Rigault de Genouilly, commandant en chef des forces navales françaises dans les mers de Chine, sur l'occupation des forts et de la presqu'île de Tourane :

" Baie de Tourane, 17 sept. 1858.

" Monsieur le ministre,

" J'ai l'honneur de vous annoncer que les ordres de l'Empereur sont exécutés en ce qui concerne la prise des forts de Tourane et leur occupation.

" Partie de Yu-li-Kan dans la matinée du 30 août, la division navale française, à laquelle s'était joint l'aviso à vapeur espagnol *el Cano*, armé de deux pièces de 16, et qu'avait ralliée quelques jours auparavant la *Dordogne*, portant un corps de 450 hommes de troupes des Philippines, a mouillé à Tourane dans la soirée du 31 du même mois.

" Le lendemain matin, 1er septembre, après avoir sommé par écrit le gouverneur des forts de me les remettre, et lui avoir donné deux heures pour obtempérer à cette sommation, qui est restée sans réponse, j'ai attaqué à la fois tous les ouvrages qui battent le mouillage et les deux forts construits par des ingénieurs français, qui défendent l'entrée de la rivière. Tous les capitaines, particulièrement le capitaine Reynaud, ont parfaitement manœuvré pour prendre les positions qui leur avaient été assignées. Une fois à poste et montre en main, les deux heures données aux Cochinchinois expirées, le pavillon national hissé au grand mât de la *Némésis* fut le signal à tous les bâtiments d'ouvrir le feu. Le pavillon espagnol fut arboré en même temps au mât de misaine.

" Au bout d'une demi-heure d'une vigoureuse canonnade, dont tous les coups bien dirigés avaient porté, les forts qui défendent le mouillage étaient éteints. Les compagnies de débarquement de la *Némésis*, du *Phlégeton*, du *Primauguet* et de la demi-compagnie du génie, jetées immédiatement à terre, sous le commandement du capitaine de vaisseau Reynaud, les escaladaient et les enlevaient aux cris de *Vive l'Empereur !* Je marchais avec cette colonne. Peu après les troupes françaises et espagnoles descendaient à terre et je les formais en bataille, en avant et à proximité des forts. Pendant que cette action se passait au mouillage des grands bâtiments, trois de nos canonnières, la *Mitraille*, la *Fusée*, l'*Alarme* et l'aviso à vapeur espagnol *el Cano*, canonnaient les forts de l'entrée de la rivière. L'un de ces forts, celui de l'Est, sautaient une demi-heure après le commencement de l'attaque, sous les coups de nos boulets rayés, avec un terrible fracas ; la courtine contiguë au magasin à poudre, enlevée tout entière, était projetée dans le fossé.

" Après être venu reconnaître moi-même, sous l'escorte d'une compagnie de chasseurs espagnols, un emplacement convenable pour un camp sur la partie plate de la presqu'île, à proximité du fort de l'Est, j'y fis établir dans la soirée toutes les troupes françaises, sous le commandement du lieutenant-colonel Reybaud, et le bataillon espagnol, commandé par le colonel Oscaritz. Des compagnies de débarquement, détachées du bataillon de marins et placées sous le commandement supérieur du capitaine de frégate Ribourt, occupèrent les ouvrages principaux. Bien que j'eusse pris la précaution de ne faire marcher les troupes qu'à la tombée du soleil et qu'elles n'eussent à faire que deux heures de route, la chaleur était tellement forte, que plusieurs soldats ont succombé à la fatigue.

" Dans la nuit du 1er au 2 septembre, le commandant Reynaud, assisté du sous-ingénieur hydrophe Ploix, sonda la partie S.-O. de la baie, pour pouvoir, le lendemain, rapprocher les canonnières du fort de l'Ouest qui tenait encore. Au jour, les cinq canonnières l'*Alarme*, l'*Avalanche*, la *Dragonne*, la *Fusée* et la *Mitraille*, et l'aviso à vapeur de guerre espagnol l'*el Cano*, sous la direction de M. Reynaud, avaient pris leurs nouveaux postes, et au bout d'une demi-heure d'un feu d'une admirable précision, le fort de l'Ouest sautait, comme le fort de l'Est, sous les coups heureux de nos canons rayés. Immédiatement après, le commandant Jauréguiberry pénétrait dans la rivière à la tête d'une flottille d'embarcations armées en guerre, qui y reste en station près du fort de l'Est. La *Dragonne* et l'*el Cano*, quittant la baie de Tourane, venaient mouiller en dehors près du camp, entre la presqu'île et l'île de Cham-Callao, couvrant la gauche du corps expéditionnaire dont la droite s'appuie au fort de l'Est, dans lequel deux de nos compagnies d'infanterie et une demi-compagnie espagnole tiennent garnison. Fortement assis dans cette position, j'y ai attendu l'armée annamite qui d'après certains rapports recueillis par nos missionnaires, devait marcher sur nous au nombre de 10,000 hommes. Jusqu'à présent cette armée n'a point paru.

" Le fort de l'Ouest et de tous les autres ouvrages étaient en parfait état de réparations, tous avaient de forts armements en pièces de fer et de bronze de gros calibre. Les pièces de bronze étaient les plus nombreuses et, en général, fort belles. Tous les canons étaient pourvus de hausses récemment appliquées : les attirails d'artillerie étaient dans le meilleur état et bien supérieurs à tout ce que nous avons vu en Chine.

" Indépendamment de son armement, le fort de l'Ouest contenait un parc d'artillerie de campagne, de pièces en bronze de 6 et de 9 dont les affûts, montés sur des roues très-élevées, sont parfaitement appropriés aux mauvaises routes de ce pays. Tout ce qui était en bronze a été enlevé et conduit à bord de nos bâtiments, les pièces en fer qui ne pouvaient nous servir ont été détruites. J'ai fait mettre en réserve deux pièces magnifiques en bronze pour être offertes à S. M. l'empereur des français et à S. M. la reine d'Espagne. Les armes de main n'offrent rien de particulier : ce sont des fusils de munition fabriqués en France ou en Belgique. La poudre, dont nous avons pris des quantités assez considérables, est d'origine anglaise, et a été probablement achetée à Singapour et à Hong-Kong. L'ensemble des dispositions prises montre que le gouvernement annamite s'attendait à une attaque prochaine."

—

Le *Pays* donne, d'après une lettre particulière du camp de Samika, du 7 septembre, les détails complémentaires que voici sur les circonstances qui ont précédé et suivi l'occupation de la baie de Tourane par l'expédition franco-espagnole :

" Le nombre total des bouches à feu dont les alliés se sont emparés est de 170 ; plusieurs de ces pièces portant le millésime de 1787, d'autres celui de 1802, 1821 et 1852.

" Les pièces en bronze proviennent toutes de la fonderie impériale de Hué, construite vers la fin du dix-huitième siècle par les officiers français établis à la cour de Gya-Long. Les forts de l'embouchure de la rivière et le grand fort de l'Est ont été élevés sur les plans et sous la direction de M. Gayot, officier de l'armée de Lous XVI.

" La baie de Tourane est un magnifique mouillage de forme circulaire d'environ 5 kilomètres de longueur. A son extrémité se trouve l'embouchure de la rivière du même nom, et a environ 5 milles de cette embouchure s'élève la ville de Tourane, appelée par les indigènes de Hausan. Elle possède un bon port qui doit toute son importance aux travaux exécutés en 1788 par un jésuite, le père Artaire, qui avait de grandes connaissances et qui jouissait de toute la faveur de l'Empereur. On n'a pas voulu s'étendre d'une manière exagérée en s'emparant de ce point, complétement ouvert depuis qu'on s'est rendu maître des forts de l'embouchure.

" L'expédition, pendant l'opération du débarquement et depuis son séjour dans la baie, n'a perdu que deux hommes frappés d'insolation. Les troupes ont été établies à terre dans une plaine très-belle et très-saine où les tentes ont été dressées. L'amiral les occupait tous les jours en les faisant manœuvrer sous ses yeux. Les compagnies de débarquement prenaient part aux manœuvres.

Les détachements du génie sous les ordres du capitaine Labbé étaient employés à remettre en état les forts que les troupes alliées vont occuper et sur lesquels flottent déjà le drapeau uni de la France et de l'Espagne. Lorsque ces forts seront susceptibles d'être habités, on y installera les soldats préposés à leur garde, les magasins et les hôpitaux.

" Il paraît que les missionnaires avaient prévenu les chrétieus, nombreux à Tourane, de l'arrivée prochaine de l'expédition, et que ceux-ci se sont éloignés afin de revenir lorsque tout serait terminé. La garnison cochinchinoise a compris, par les bruits répandus sur le littoral, que de graves événements allaient se passer, et elle a quitté les forts pour se replier sur l'intérieur. Les ouvrages de l'embouchure de la rivière ont seuls conservé, pendant quelque temps, leurs défenseurs.

"Un seul bâtiment de guerre, la canonnière la *Dragonne*, a éprouvé des avaries dans sa mâture. Elles ont dû être réparées le lendemain. C'est à ce concours heureux de circonstance qu'on doit d'avoir obtenu un pareil succès sans effusion de sang, ce qui est toujours le plus beau des résultats.

" On disait aux dernières dates que l'armée cochinchinoise, forte de 10,000 hommes se trouvait dans le pays des Moys, sur la limite de Cambodge. Les populations qui habitent cette contrée sont profondement hostiles à l'empereur d'Annam.

" Elles professent une religion qui tient de celle des Parsis et celle de Bouddha ; elles adorent le feu et se prosternent lorsque paraît le soleil et lorsqu'il disparaît. Elles adorent la lune comme divinité inférieure, dont le pouvoir est limité à la nuit.

" Le grand intérêt de l'expédition est la ville de Hué, capitale du pays tout entier. D'après les correspondances émanées de l'escadre, l'amiral se disposerait à marcher sur ce point aussitôt qu'il aura reçu de l'Empereur une réponse affirmative ou négative. Lorsque la capitale sera au pouvoir des alliés, l'empire d'Annam tout entier leur appartiendra avec ses six millions d'habitants.

" On sait que Hué a été fortifiée à l'époque où trois officiers français, MM. Dayot, Chaigneau et Vannier, élevés au grade de mandarins de première classe, se trouvaient placés à la tête de l'administration de la guerre et de l'armée annamite. C'est à cette époque qu'ont été établis la fonderie de canons, l'arsenal, l'enceinte bastionnée et tout ce qui constitue la défense de la place. "

—

Prusse.

On lit dans le *Moniteur prussien* :

" Au nom du Roi, S. A. R. le prince-régent a daigné relever de leur fonction, MM. :

" De Manteuffel, président du conseil et ministre des affaires étrangères ;

" De Raumeur, ministre des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales ;

" Bodelschwingh, ministre des finances ;

" Du lieutenant général comte de Waldersee, ministre de la guerre ;

" Et de Manteuffel II, ministre de l'agriculture."

Cet avis officiel est suivi d'un décret, daté du 5 novembre, concernant la nomination de S. A. le princesse de Hohenzollern-Sigmaringen comme président du conseil des ministres. Voici la teneur de ce décret :

" Auguste prince et cher cousin, Votre Altesse m'ayant promis ces conseils et son aide pour la formation d'un nouveau ministère, et m'ayant déclaré être prête à se mettre à sa tête, je vous confie par la présente lettre la présidence du ministère... Je prie en même temps Votre Altesse de vouloir bien me faire immédiatement ses propositions pour la nomination des nouveaux ministres.

" Je suis, avec une estime toute particulière,

" Le cousin affectionné de Votre Altesse,

" GUILLAUME.

" Prince de Prusse, régent."

Cette publication est suivie d'un décret du 6 novembre 1858, concernant la nomination du nouveau ministère, et conçue comme suit :

" Par suite des propositions faites par Votre Altesse au sujet de la formation du ministère que vous devez présider, j'ai nommé :

" M. Flottwell, ministre de l'intérieur ;

" M. D'Auerswald, ministre d'Etat et membre du conseil des ministres ;

" M. le baron de Schleinitz, ministre des affaires étrangères ;

" M. le lieutenant-général de Bonin, ministre de la guerre ;

" M. le baron de Patow, ministre des finances ;

" M. le comte de Puckler, ministre de l'agriculture ;

" M. de Bethmann-Hollweg, ministre des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales.

" En même temps j'ai confirmé dans leurs fonctions le ministre du commerce et des travaux publics, M. von der Heydt, et le ministre de la justice, M. Simons.

" Berlin, le 6 novembre 1858.

" Au nom du S. M. le Roi :

" Signé : GUILLAUME,

" prince de Prusse, regent.

" Contresigné :

" Prince de HOHENZOLNERN-SIGMARINGEN. "

—

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Nous empruntons à un journal de la Nouvelle-Orléans la correspondance suivante, qui résume dans leur ensemble,—au point de vue des révolutionnaires,—les derniers événements de la lutte mexicaine :

Mexico, 5 nov. 1858.

" Voici, depuis six semaines, la seule bonne occasion qui s'offre à moi de reprendre

---

Feuilleton du Journal de Quebec

DU 2 DECEMBRE 1858.

POESIE.

Nous reproduisons du *Courrier* la charmante poésie intime de M. A. Garneau, intitulée : " Premières pages de la vie. " Nul en Canada ne s'est mieux posé comme poète à son début, nul n'a donné plus d'espérances. C'est l'âme qui rêve embaumée par la douce haleine de l'amitié, et qui redit aux échos avec une délicieuse nonchalance, ses douces et folâtres rêveries.

M. A. Garneau est le fils de notre historien, M. F. X. Garneau ; le fils veut et peut perpétuer les traditions littéraires de la famille.

—

Premières pages de la vie.

RÉPONSE A UNE LETTRE DE MON AMI EUGÈNE TACHÉ.

—

Prends ces vers en retour de ta fraîche missive :
Ce sont petites fleurs qu'en secret je cultive,
Et qui n'ont, je le sais, ni parfum, ni couleurs ;
Mais novembre jamais fut-il propice aux fleurs ?

I.

Ce soir, pensif et seul, j'écoutais près de l'âtre
Le rire pétillant d'une flamme folâtre ;
Je disais en penchant mon front pâle d'ennui :
" Toute chose en ce monde a besoin d'un appui :
" Le pétrel bleu s'attache à l'algue qui surnage ;
" La vigne qui fléchit se suspend au treillage,
" Et la nuée en feu, noir groupe de démons,
" Va s'abattre en tonnant sur la pointe des monts.
" Je voudrais reposer aussi mon front qui penche ;
" Oui, j'ai besoin d'une âme où la mienne s'épanche,
" D'une âme de mon âge, à l'instinct noble et bon—"
Et mes lèvres soudain ont prononcé ton nom.

Je t'appelais ; ma mère ouvrit ma porte close ;
Riante, elle agitait au bout de son doigt rose,
Un petit carreau blanc de timbres constellé :
Ma main pour le saisir aussitôt a volé,
Comme un enfant après la vive luciole.
Adieu, mon *spleen* anglais ! Le noir vautour s'envole.
Penche sur l'âtre même à la fauve clarté,
J'ai dévoré ta lettre avec avidité.
Ma muse en la lisant par sa grâce inspirée,
A relevé son voile ; et la joue empourprée,
D'une voix qui d'abord tremble un peu de frayeur,
C'est elle qui me dit ces vers en ton honneur.
Tel l'oiseau, s'il est seul, cherche l'ombre sans joie ;
Mais au fond de l'azur qu'une aile se déploie,
On le voit à l'instant, aussi prompt que l'éclair,
S'élancer en chantant sur les vagues de l'air.

II.

Tu m'écris : " Que fait donc l'amitié dans ton âme ?
" Les vents légers d'automne ont-ils tué sa flamme,
" Que tu ne songes plus, oublieux citadin,
" A celui qui va seul dans un âpre chemin ?
" Faudra-t-il que je dise, ô la pensée impie ?
" Que mon ami d'enfance, âme éprouvée, oublie
" Ainsi qu'une aube d'or notre printemps vermeil ! "
—Cher Eugène, ah, causons de ces jours de soleil,
Où, plus bruyants cent fois qu'un essaim qui s'envole,
Nous renversions nos bancs en sortant de l'école.
Nous n'avions pas encore vu quatorze moissons,
Nous refusions déjà d'apprendre les leçons.
" Est-ce là, disions-nous l'œuvre de jeunes hommes ?
Mais le monde jamais ne saura que nous sommes.
Non, non, c'est au grand jour qu'il nous faut travailler.
Quand l'oiseau dans sa cage apprit-il à voler ?
Et la gloire, où luit-elle ? Est-ce à l'école sombre ?
La gloire est une fleur qui ne croît point à l'ombre :
Elle aime les hauts lieux, colonnes, piédestaux,
Et quelquefois, dit-on, le sommet des tombeaux.
Il faut, pour la cueillir, se lever dès l'aurore,
Aux yeux du monde, au bruit de sa clameur sonore ;
Car la gloire est coquette, et cette étrange fleur
Veut qu'on la cueille au bruit d'un murmure flatteur.
Assez, mais, assez de maîtres, âmes dures,
Et de bancs enrichis par nous de ciselures ;
Assez de noirs *biblos*, grimoires incompris ;
On ne recueille pas grande gloire à ce prix.
La gloire est dans la lutte avec la vie amère :
Allons gagner le pain de notre bonne mère. "
Et nous partions, le bras sur l'épaule, gaîment ;
Mais bientôt un vent frais, un frelon bourdonnant,
Une feuille entraînée au tournant d'une source,
Soufflait sur notre ardeur, suspendait notre course ;
Et quand le jour nouveau ramenait le matin,
Nous reprenions sans bruit l'affreux livre latin.

Mais une fois venu le mois bleu des vacances,
C'étaient des ris, des chants, de fantastiques danses ;
On passait la nuit blanche à faire des projets.
As-tu vu voltiger des troupes d'oiselets ?
Comme elles en chantant et rapide comme elles,
Tout l'essaim s'envolait aux ruches paternelles.
Quel plaisir de jouer alors sur le gazon,
De pêcher dans l'étang, d'aider à la moisson,
De poursuivre un oiseau qui fuit le long des haies,
De cueillir à genoux au bois de rouges baies,
De ramener au pré le cheval écumant,
Et le soir, quand le bleu s'assombrit doucement,
De suivre du regard, à l'ombre du village,
Un char retentissant fuyant dans un nuage.

O mes frais souvenirs, vous me rendez joyeux !

Surtout je me souviens du mois où tous les deux,
A travers les grands blés pressant nos pas agiles,
Courbés, inaperçus sous les épis mobiles,
A l'heure où les oiseaux s'enfoncent dans le mur,
Nous voulions détacher la nef au lac d'azur.
Nous n'étions pas de ceux qui rasent le rivage,
Tremblants comme une femme à l'aspect d'un nuage :
Enfants, soit ; il fallait nous voir au sein des flots,
Gouverner aussi droits que des vieux matelots,
Jouets d'un souffle d'air, d'une voix argentine
Nous chantions, enivrés par la brise marine ;
Entre chaque refrain, c'étaient de longs propos
Sur les verts alentours et la grotte aux échos,
Et sur le couchant d'or qui dans l'eau se reflète,
Car nous étions déjà, toi peintre, moi poète.....

La barque cependant sur un lac sans rocher,
Parmi les glaïeuls échouait sans danger.

A. GARNEAU.

26 novembre 1857.

VARIÉTÉS.

—

LA CULTURE DES ROSES EN CHINE ET DANS LE ROYAUME DE SIAM.—D'après les auteurs grecs les plus anciens, la rose serait originaire de l'Asie-Mineure ou même de l'Ile de Cythère, où était particulièrement adorée Vénus, à qui l'on consacre cette fleur : et c'est seulement vers l'époque de la guerre de Troie qu'elle aurait été introduite dans le Péloponèse et dans l'Attique. Plus tard, elle se répandit dans tout l'Occident ; les Européens la trouvèrent même en Amérique, lorsque Colomb fit la découverte de ce nouveau continent. Les empereurs du Mexique en ornaient leurs jardins, et, à certaines époques de l'année, les Incas du Pérou, *fils du soleil*, paraissaient dans les cérémonies publiques la tête ornée d'une couronne de roses ; au 15e siècle, le rosier était appelé par les Péruviens l'*arbuste du soleil*.

Quoi qu'il en soit, la rose paraît avoir été cultivée dans le pays des Sères (Chine et Cochinchine), dès la plus haute antiquité ; l'un des plus grands et l'un des plus anciens philosophes du Céleste-Empire la cultivait et en faisait ses délices. La bibliothèque de l'empereur de la Chine se compose d'environ dix-huit mille volumes, dont douze mille manuscrits ; sur ce nombre, quinze cents traitent de la culture des fleurs ou de botanique ; le tiers est spécialement consacré à l'élève et à l'étude des rosés. Confucius lui-même avait fait, au dire des Chinois, des poésies où il célébrait la beauté, les parfums de la *reine des fleurs, regina florum*, comme disaient les Romains.

Bien des siècles sont passés depuis lors, et la rose est toujours cultivée avec le plus grand soin, depuis le fleuve Amour jusqu'aux rives de l'Irawaddy, dans la péninsule de l'Indo-Chine, chez les Birmans. Mais qu'on ne s'imagine pas que ces peuples élèvent la rose dans le but de perfectionner les espèces et d'obtenir de plus belles variétés, car ce serait une erreur. Ils n'aiment que ce qui est petit, maigre, rabougri, et ont horreur de tout système qui peut amener ce que nous appelons, en Europe, une *amélioration*. Ce goût des Chinois ne se trouve pas seulement dans la culture des fleurs, mais aussi dans l'élève des animaux domestiques. Ainsi, leurs chevaux ne sont pas plus forts que nos mulets ; les bœufs et les vaches semblent si dégénérés qu'on les prendrait pour de très-jeunes bisons du lac Ontario, les moutons sont aussi petits que nos renards. Des sujets plus gros ne seraient pas estimés ; le bœuf gras du carnaval de Paris ne saurait être accueilli favorablement à Canton ou à Pekin.

Pour en revenir aux roses, on en cultive une si grande quantité dans les vastes jardins du souverain du Céleste-Empire, que la seule essence qu'on en retire donne un produit annuel d'environ 120,000 fr. La famille impériale, les mandarins, les principaux de l'empire ont seul le droit de se servir de ces parfums ; un pauvre diable qui oserait en posséder un flacon dans sa maison serait aussi sévèrement puni qu'un scélérat coupable d'assassinats.

Mais ces roses sont si petites qu'elles n'ont pas la grosseur d'une noix ordinaire, sur une tige de huit pouces au plus d'élévation ; encore ces rosiers passent-ils pour être les plus beaux et les mieux soignés de toute la province. A Canton, dans les jardins du vice-roi, semblable remarque a été faite : parmi les milliers de rosiers, on n'en a pas aperçu un seul de hauteur ordinaire. Les Chinois n'ont que deux espèces de roses, la blanche et la rose-mousse ; toutes les autres variétés sont presque inconnues. On ne trouverait pas, dans toute l'étendue du Céleste-Empire, cent tiges de ce que nous appelons assez maladroitement le *rosier du Bengale* ou *de Cochinchine*. Il est rare aussi que les roses de ce pays aient plus de vingt ou vingt-quatre pétales, tandis qu'elles en ont près de cent en France et en Italie ; souvent même elles croissent à l'état sauvage dans les jardins les mieux cultivés, avec six, huit pétales au plus. Les Chinois paraissent ignorer presque complétement l'art d'enter les écussons qui est si répandu en Europe, et que le plus ignorant de nos horticulteurs pratique avec succès.

La Chine exporte cependant d'immenses quantités d'eau de rose, mais celle des Orientaux, de l'Asie Mineure et de la Perse est bien préférée sur les marchés où les Européens font leurs approvisionnements ; les Chinois font aussi des *sachets de beurre de roses*, qui ont la vertu d'éloigner les esprits malfaisants qui rôdent, la nuit, autour des maisons et donnent des maladies ou de mauvaises inspirations. A Siam, on pratique la même superstition et l'on dit que le génie du mal naquit sous un cyprès, tandis que le génie du bien vint au monde sous un rosier. Un cyprès, planté dans un jardin auprès de l'arbuste aimé de Confucius porterait malheur au propriétaire qui mourrait infailliblement avant la vieillesse ; mais celui-ci peut compter sur une longue vie et des félicités sans fin, s'il cultive les roses en abondance.

—*Moniteur Universel.*

avec vous ma correspondance, et j'en profite.

" Il me semble que je vous parlais, dans ma dernière lettre, de l'imminence d'une bataille entre MM. Vidaurri et Miramon ; on ne s'entretenait que de cela à Mexico lors du départ du courrier américain ; depuis lors les dés ont été jetés, et M. Vidaurri a perdu la partie, mais d'une manière complète et désastreuse. Il vous importe peu, je suppose, de savoir par quelles fautes de stratégie les gens de la frontière ont laissé M. Miramon tourner leurs positions et envahir les hauteurs où ils s'étaient fortifiés. En résumé de compte, M. Vidaurri a perdu, dans les trois journées de combat, 23 pièces d'artillerie, 130 fourgons, 400 hommes de ses meilleures troupes, et—plus que tout cela—la moitié du prestige et de l'ascendant qu'il avait conquis par six mois d'efforts bien combinés et de brillants succès. Les troupes du gouvernement, fortes de 4,500 hommes, ont payé chèrement la victoire de Ahualuleo ; on n'estime pas à moins de 1,500 hommes les morts et les blessés de ces trois journées. L'armée de Miramon, si rudement atteinte, s'est vue, après la bataille, obligée de se rabattre sur San Luis et de s'y fortifier, dans la crainte d'une attaque. Inutile précaution ! Vidaurri avait fait une contremarche sur Monterey où il raillie, en ce moment, ses troupes dispersées, prépare des munitions de guerre et s'apprête à rentrer en campagne à la fin du mois. Il compte à peu près 3,000 volontaires dans ses rangs, à l'heure qu'il est.

" Si la révolution libérale n'était qu'un pronunciamento ordinaire, ce coup du 29 septembre l'eût anéantie à jamais et consolidé le gouvernement de Zuloaga sur une base durable ; eh bien, monsieur, quatre jour après que la désastreuse nouvelle avait été répandue partout, on apprenait à Mexico que toute la république était plus que jamais décidée à soutenir la lutte contre les partisans du gouvernement, que Degollado avait taillé en pièces la division Casanova à 15 lieues de Guadalajara, que Vera-Cruz prenait l'offensive et que M. Blanco s'ébranlait de Morlia sur Toluca, capitale de l'Etat de Mexico. Enfin, un soir, juste deux jours après que Zuloaga expédiait Cobos avec un envoi de projectiles et une caisse de 100,000 piastres, sur Vera-Crux, le bruit se répandit à Mexico que Blanco venait de mettre pied à terre à Tacubaya—à 3 milles, et qu'il allait se présenter aux portes de la ville.—Comme cet événement est une des choses les plus étranges et les plus importantes de la guerre que se font ici les partis, je vous transmets quelques détails sur cette affaire :

" On travaillait depuis quatre mois à Mexico à préparer un grand coup. Les *puros* de la capitale avaient dépensé $120,000 à acheter des armes, à embaucher des officiers, à s'assurer de leur coopération, à un jour donné. Le 13 octobre, il n'y avait ici que 1,200 hommes de garnison ; le gouvernement, discrédité, méprisé et mal gardé, n'avait qu'à être poussé pour tomber : les meneurs du complot envoyèrent donc courriers sur courriers à M. Blanco pour le presser de se montrer aux abords de Mexico, en lui promettant d'opérer un mouvement dans la ville, aussitôt qu'il ferait son apparition dans la vallée. Blanco approuva chaudement le dessein, fit une marche forcée de 20 lieues et s'arrêta à 5 heures du soir à deux portées de canon de la porte de la capitale, au moment où on le croyait engagé à guerroyer du côté de Toluca. S'il eut poussé sa pointe, il enlevait Zuloaga et prenait possession de la capitale sans coup férir, tant était grande la consternation des autorités, la confusion et la méfiance ; tout était en désarroi et ce ne fut que vers les deux heures du matin que l'on se prépara à la défense, tout en tenant en réserve des moyens d'évasion ou de retraite.—Blanco attendait le mouvement convenu, il veillait ; la nuit s'écoula silencieusement ; les chefs de corps compromis n'osaient prendre l'initiative, les *puros* manquèrent de cœur à l'heure suprême. Le lendemain, Blanco s'avança, tâta la ville par tous les bouts et voyant que rien ne bougeait, il se retira après une escarmouche. Deux chefs *puros*, le général Alvarez et Daniel Traconis, jeune homme de 22 ans, eurent seuls le courage de se jeter à corps perdu dans deux couvents pour y former un centre de ralliement et un foyer d'insurrection. C'était trop tard ; Alvarez après avoir tenu tête avec 200 hommes à toute la garnison, se replia en bon ordre sur Tacubaya ; Traconis fut fait prisonnier au couvent de la Merced qu'il défendait, lui treizième.

" Blanco a fait paître ses chevaux pendant deux jours dans la vallée, parcouru, sans être dérangé, tous les bourgs adossés, aux montagnes et repris le chemin de Toluca.

" Hier, jeudi, on a appris à Mexico la prise de Guadalajara pour Santos Degollado. Jamais encore la capitale de Jalisco n'avait pu être enlevée de vive force. Nous ignorons les détails du dernier assaut ; mais la nouvelle est positive et je vous la donne après m'être bien renseigné.—C'est un rude coup pour le gouvernement de Zuloaga.

" Tulancingo a été occupé par les constitutionnalistes ; le général Callejo a été battu par eux et a, dit-on, perdu dans le combat toute son artillerie. Les insurgés se montrent partout, menacent tout ; le parti conservateur se trouve enfin dans une position pire qu'avant la victoire de Ahualulco—on parle d'un certain projet qu'aurait le général Echeagary de se prononcer en faveur du général Robles qui se trouve en ce moment au camp de Jalapa. Je vous parlais plus haut de Daniel Traconis. Pris, jugé et condamné à mort, il vient d'être gracié par Zuloaga contre l'avis du ministre Miranda, et de Jaureguy, ministre de l'intérieur. Ce sont les deux chefs du parti ultra, ils voulaient que Traconis fût fusillé et ils ont donné leur démission.

" Le gouvernement cherche en vain à lever un emprunt ; les banquiers font la sourde oreille et la pénurie du trésor est un des plus redoutables ennemis des cléricaux ; ennemi pressant et qui mine au jour le jour, un état de choses que l'opinion rejette et combat sur tous les points de la république.

" La misère est affreuse ; le commerce n'existe que de nom et si cela dure six mois encore la ruine de tous est inévitable.

" M. Forsyth est parti ; il a laissé ici la réputation d'un homme qui s'est fourvoyé et qui s'est compromis sans grand profit pour les siens."

☞ **Nous avons adressé par les dernières malles, grand nombre de comptes à nos abonnés retardataires des campagnes ; nous espérons qu'ils se hâteront d'y répondre au plus vite.**

Récréations grammaticales et historiques.

" Le problême, tel que posé devant notre législature, se décompose naturellement en deux propositions, dont l'une a trait à la *partie* théorique ou *de principe* et l'autre à l'application pratique."

Il faudrait donc lire à *la partie de principe*, ce qui n'est pas du tout français :

" Dans le Haut-Canada, ce *droit* nié d'abord a depuis été rendu inapplicable dans la pratique par l'introduction de rouages administratifs, qui *en empêchent* le fonctionnement."

Voilà donc un *droit qui fonctionne !*

" Les catholiques du Haut-Canada, entre autres, représentèrent que la prétendue liberté qui leur *était* accordée par la loi *n'est* virtuellement qu'une fiction légale."

La liberté.... *qui leur était* accordée *n'est*, etc.! Et la concordance : où est-elle ?

" .... Voulaient faire retrancher de la loi l'admission du principe même."

Faire retrancher *d'une loi l'admission d'un principe !*

" Nos lecteurs ont pu voir que cette question nous *occupe à un haut degré d'intérêt.*"

Une question *occuper quelqu'un à un haut degré d'intérêt !* Fi donc ! *professeur* de français !

Attention !

" Pour *donner à l'énoncé* de notre opinion *une acception* plus ample, plus générale, applicable à tous les degrés et dans toute l'étendue de la hiérarchie sociale, disons, de suite, que nous sommes opposé à toute espèce de promiscuités, promiscuité de doctrines, promiscuité d'âges, promiscuité de sexes, promiscuité de classes ; toutes ces choses, toutes ces manières d'être ont des rapports constants et nécessaires ensemble ; mais ces rapports, en dehors de la famille, ne doivent jamais aller jusqu'à l'affinité."

Reposons nous ici tous deux,
Goûtons le charme de ces lieux !

Qu'est-ce que *donner une acception à un énoncé* ?

Qu'est-ce que *donner une acception applicable à tous les degrés et dans toute l'étendue de la hiérarchie sociale ?* Qu'a à faire ici la hiérarchie sociale ?

Et " *la promiscuité des doctrines, la promiscuités des âges, la promiscuité des sexes, la promiscuité des classes !*" Il y a trop de *promiscuités* dans tout cela, bien qu'il affirme que " toutes ces manières d'être," ces promiscuités, conséquemment, " ont des rapports constants *et nécessaires* ensemble."

Et après avoir dit que " toutes ces choses ont des rapports constants et *nécessaires*, et conséquemment impérieux," il ajoute pour donner une idée de sa logique : " Mais les rapports, en dehors de la famille, ne doivent jamais aller jusqu'à l'affinité !"....

Remarquez qu'il s'adresse à toute la hiérarchie sociale : empereurs, rois, princes, de l'église et de l'état, prêtres, laïques, juges, avocats, artistes, artisans, marchands, et leur dit avec cette solennité et cette sereine majesté qui procèdent de l'infaillibilité et des " lumières " surnaturelles " qu'il a demandées " et qu'on lui a données pour éclairer " la hiérarchie, à tous les degrés et dans toute son étendue !"—" Je vous le dis, moi l'envoyé, malgré les rapports constants et *nécessaires* qui existent entre toutes les promiscuités, ces promiscuités, toutes poussées *jusqu'à l'affinité* ne sont permis que dans " la famille !"

Est-ce frais, est-ce rose comme les joues de nos enfants !" Est-ce orthodoxe ? Est-ce moral ?

Le " Courrier " d'hier.

Nos lecteurs savent que le *Courrier* en est rendu au 22me chapitre de ce qu'il appelle notre histoire ; ils savent qu'il disait le 5 février 1857 : " Nous ne voyons dans les rédacteurs et propriétaires du *Journal* que des compatriotes, haut placés dans l'estime publique."

Ils savent encore qu'après s'être efforcé, dans d'interminables articles, de prouver que nous avons trahi la cause du pays, depuis notre existence jusqu'en 1851, un beau matin il a donné le coup de pied à toutes ses calomnies, en glorifiant la conduite tenue par le *Journal* depuis 1842 jusqu'à 1851, et en disant que les pages noires de notre histoire ne commencent qu'en l'année 1851.

Maintenant tout en continuant nos excursions grammaticales, nous allons mettre à nu le motif de sa haine, qui domine, chez lui, celui de " l'accroissement."

" Le parti libéral du Haut-Canada *cédait sous la pression* extérieure des agitateurs et des fanatiques."

Il faut écrire *céder à la pression*, etc.

" M. Baldwin fut *terriblement* froissé." C'est un style *terrible*.

" Il abandonnerait le pouvoir à la suite de la *session* alors *en cours*. "

La *session en cours* n'a pas de cours sur le marché grammatical !

" A peu près dans le même temps, M. E. P. Taché, du conseil législatif, mettait le sceau à la honte des clear-grits fanatiques en les marquant d'un mot qui est resté dans l'histoire : " Vos criailleries ne sont que de " l'hypocrisie ; c'est la jalousie et l'envie qui " vous dévorent. Vous n'êtes que des *braillards pharisaïques.* "

C'était là l'opinion de M. E. P. Taché, sur les clear-grits, dans l'été de 1851. A cette époque, c'étaient des hypocrites, des braillards pharisaïques, dévorés d'envie et de jalousie !

Le *Journal de Québec* était de la même opinion.

Jusque là nous avions combattu sans relâche pour le parti ; pour ce parti nous avions lutté contre MM. Viger, Papineau, Neilson et bien d'autres. Dans cette période de luttes qui dura neuf ans, ne pouvant, de son propre aveu, accuser le *Journal* d'avoir abandonné son parti, le *confrère* lui reproche d'avoir soutenu son parti contre ces hommes insolés. Comme il lui faut toujours condamner, dans le premier cas, si nous avons raison au fond, nous avons tort dans la forme ; dans le second cas, nous avons peut-être raison dans la forme, mais nous avons tort au fond !

Comment se fait-il, cependant, que coupable de tant de crimes contre le pays et la société tout entière, nous soyons encore debout plus solide que jamais, malgré l'envie, la jalousie, l'hypocrisie et le *pharisaïsme* du défenseur élu de l'ordre social ? C'est peut-être que nous avons rendu quelques services aux causes que le *Courrier* s'est, à l'exclusion de tous, chargé de défendre, en sa qualité de plénipotentiaire des deux pouvoirs, divin et humain. C'est peut-être aussi que, suivant sa doctrine, nous arrivions " à l'accroissement par la guerre," par la guerre acharnée qu'on nous faisait.

" Le monstre de la politique avait dévoré une brave homme, il faisait sa digestion. "

Est-ce que vous n'entendez pas ce géant qui dévore les braves gens et qui fait en ronflant sa pénible digestion ? Et savez-vous qui est ce *brave homme* ainsi dévoré, c'est M. Robert Baldwin, le père du gouvernement constitutionnel canadien, et l'un de nos plus illustres hommes d'état !

" *Deux partis* se présentaient *au parti* bas-canadien. "

Pour dire : le *Bas-Canada* pouvait choisir *entre deux partis à prendre !* Quelle euphonie, et surtout quelle richesse de langage !

" On en vint à la détermination de ne point encore avoir recours au parti conservateur du Haut-Canada et d'épuiser toutes les ressources de la patience et des bons procédés pour empêcher les clear-grits de consommer la ruine de l'ancien parti de M. Baldwin ; mais avec l'entente bien formulée que si ces derniers efforts venaient à rester sans succès, alors on aurait recours au parti de Sir A. MacNab, pour sauver le pays menacé par ces déchirements. Ce fut en conformité de cette détermination que fut formée (après la session) dans l'automne de 1851, le ministère Hincks-Morin. "

Tout ceci est une histoire comme sait en faire le *Courrier*. Nous le défions de prouver " l'entente " dont il parle, d'en trouver la " formule " dans un lieu quelconque de l'univers. Au contraire, M. Hincks arrangea d'abord ses affaires avec les haut-canadiens, et plaça deux des plus invétérés clear-grits dans son cabinet, MM. Rolph et Cameron, M. Cameron le plus injuste adversaire de M. Baldwin.

M. Hincks, étant le premier ministre, ne voulant périr et sachant que les conservateurs ne voulaient pas de lui, alla au devant des clear-grits. Puis, quand sa besogne haut-canadienne fut terminée, il s'adressa à M. Morin. On était si loin de balancer entre les conservateurs et les clear-grits qu'on attaqua les premiers, avec violence, dans la presse ministérielle et dans les assemblées publiques. On accusa même ceux qui penchaient pour les conservateurs de vouloir l'alliance impie des bourreaux politiques de 1837, et des incendiaires de 1849. On lutta avec le même acharnement contre ces mêmes conservateurs jusqu'en 1853, c'est-à-dire jusqu'à la première défaite du ministère Hincks, et même dans l'élection qui suivit les ministres et leurs adhérents poussèrent les mêmes cris d'indignation contre ces " tories incendiaires et meurtriers !" Ce n'est que le lendemain de la deuxième défaite du ministère Hincks, et à la suite de deux élections faites au profit des clear-grits, que l'on trouva que ces derniers étaient des monstres et que les conservateurs étaient des hommes honorables et sûrs !

M. Hincks tenta même un suprême effort pour empêcher sir Allan MacNab d'arriver au pouvoir, en convoquant ses amis et en leur faisant choisir M. Wilson pour leur chef parlementaire.

Tout cela prouve que " l'entente " est une histoire " rose et fraîche, " inventée par le *Courrier* pour tirer la *famille* d'embarras et pour justifier " la promiscuité des *doctrines*," de la famille qui avait avalé les *braillards pharisaïques*, qui avala les *tories bourreaux et incendiaires*, qui avalera tout ce qui pourra venir sous la formule du pouvoir, – parce " que ses alliés naturels en général sont ceux qui, *dans le moment*, offrent pour elle le moins de danger et *qu'à chaque jour suffit sa peine !* "

Dans l'été de 1851, le *Journal*, à l'invitation des chefs, les ministres, écrivit avec vigueur contre les *braillards pharisaïques* et plusieurs de nos articles furent traduits par des employés du pouvoir et publiés dans les journaux ministériels du Haut-Canada. Nous devions donc peu nous attendre à l'alliance de ces *braillards pharisaïques !*

Pour notre part, nous nous prononçâmes pour l'alliance des conservateurs, parce que les autres nous trahissaient depuis neuf ans et que les conservateurs avaient alors comme nous des institutions à défendre. Après trois ans de la lutte la plus longue et la plus acharnée qui fut jamais, le pays nous donna raison et les ministres et les députés bas-canadiens acceptèrent les conservateurs avec une grâce et une satisfaction parfaite.

Alors comme aujourd'hui, il suffit de lire le *Journal* pour s'en convaincre, nous faisions reposer l'alliance sur les intérêts, puisqu'il n'y a jamais eu et ne pourra jamais y avoir de communauté réelle de sentiments entre les deux populations du Haut et du Bas-Canada.

Aujourd'hui, il n'y a plus de ligne de démarcation entre les partis du Haut-Canada, et l'époque de l'unité dans les opinions, prévue par M. Malcolm Cameron en 1851, est arrivée. Tous les hauts-canadiens veulent la représentation basée sur la population, tous, les écoles séparées, tous, le volontarisme. Aussi ne tenons-nous pas plus aux uns qu'aux autres comme parti. Ce que nous voulons, c'est le salut du Bas-Canada, et l'alliance la plus capable de le donner ; c'est l'indépendance parlementaire ; c'est la pureté des élections ; c'est l'intégrité dans le gouvernement, à tous les degrés de l'échelle, c'est la réforme radicale des administrations ; c'est la reconstruction du système financier ; c'est la bonne législation ; c'est la représentation dans ses conditions actuelles d'équilibre et d'égalité ; c'est la liberté de l'enseignement, théoriquement et pratiquement ; c'est enfin l'union des hommes consciencieux de tous les vieux partis, dans l'oubli des rancunes du passé, puisqu'aujourdhui nul intérêt, nul principe ne les sépare et qu'on peut, en commun, servir la patrie, sans déshonneur et sans sacrifice de principes.

" Matane est une de ces localités du bas du fleuve qui progressent avec *tant de rapidité.*"

Mais terminez donc cette phrase !... Avec *tant de rapidité que* etc...."

Nous ne voulons en aucune manière intervenir dans l'élection du Maire, *mais* nous désirons seulement reproduire à titre d'enseignement ces quelques lignes du *Courrier* :

" M. Langevin est canadien et il est homme capable, c'est plus qu'il n'en faut pour qu'il ait des adversaires ; puis, M. Langevin est homme politique, et c'en est assez, auprès de certaines gens qui veulent tout empoisonner avec la politique, pour qu'on lui fasse, sans raison et sans cause, de l'opposition."

C'est précisément la doctrine du *Courrier*.

C'est la politique et non l'origine de M. Alleyn, que l'on combattit dans la dernière élection.

Le *Courrier* a trouvé moyen de parler religion dans la question de la mairie : " Il n'y a, dit-il, d'absolu dans ce monde que la vérité religieuse, parce qu'elle repose sur la parole divine." " *On ne s'attendait guère à voir la parole divine " en cette affaire.*"

" Du reste, les vérités mathématiques, *qui ne sont pas religieuses*, sont absolues."

Si le *Courrier* fait de pareilles " *omelettes*" il faut probablement s'en prendre aux démocrates qui lui tournent la tête.

Si nous nous occupons aussi longuement du *Courrier* aujourd'hui, c'est que nous n'avons reçu que ce matin nos journaux de Montréal et du Haut-Canada

---

Assemblée Publique.

Il n'y avait pas moins de 3,000 personnes à l'assemblée publique qui a eu lieu, hier soir, à la Salle Jacques-Cartier, à Saint-Roch.

Isidore Thibaudeau, écuyer, négociant, fut appelé à la présidence et Archibald Campbell, écuyer, junior, et J. B. Pruneau, écuyer, furent priés d'agir comme secrétaires.

Quand le Président eut expliqué le but de l'assemblée il fut donné lecture des lettres de l'hon. A. A. Dorion, de Darcee MacGee, écuyer, M. P. P., James Tibbits, écuyer, M. P. P., (N.-Br.), H. J. Noad, écuyer, et John Connolly, écuyer, par lesquelles ces messieurs exposaient les raisons de leur absence. Les orateurs de la soirée furent MM. T. Fournier, D. Ross, M. P. P., L'hon. F. Lemieux, F. Evanturel, J. Fitzpatrick, A. Plamondon, W. H. Kerr, P. Huot et Secrétan qui s'exprimèrent tous dans le sens des résolutions suivantes adoptées unanimement.

T. Fournier, écuyer proposa, secondé par Dunbar Ross, écuyer, M. P. P.

" Qu'il soit résolu, que c'est l'opinion de cette assemblée, qu'aussi longtemps que la Constitution Britannique—dont les privilèges sont acquis, dès sa naissance, à tout sujet Britannique,—sera reconnue comme la loi du pays, ses principes devront être strictement maintenus et mis en pratique tant par les gouverneurs que par les gouvernés, sans fraude ni subterfuge. "

F. Evanturel, écuyer, proposa, secondé par A. Fortin, écuyer, conseiller de ville :

" Que la conduite suivie par Son Excellence le Gouverneur Général, durant la dernière session du Parlement, envers les membres de l'administration Brown-Dorion, qu'il avait appelés à son aide et qu'il avait assermentés pour être ses aviseurs, lors de la résignation de l'administration Macdonald-Cartier, est de nature à mettre en péril imminent la stabilité du gouvernement constitutionnel, les droits et les libertés du peuple de ce pays. "

M. A. Pamondon, écuyer, proposa, secondé par M. W. Power, constructeur de navire :

" Que la restauration au pouvoir des membres de la précédente administration—après qu'ils eurent formellement déclaré leur inhabilité à gouverner,—effectuée en vertu d'une interprétation forcée et inconstitutionnelle d'un statut n'ayant aucun rapport quelconque avec une semblable conjoncture, et sous le voile duquel ils ont évité un appel à leurs constituants, a été une violation délibérée de notre constitution, méritant la réprobation de tous les partis en Canada. "

W. H. Kerr, écuyer, avocat, proposa, secondé par J. O. Bigaouette, écuyer :

" Qu'en conséquence de la crise constitutionnelle ainsi produite et de la tentative du Gouverneur Général de faire fonctionner le gouvernement contrairement aux désirs bien compris du peuple, nous nous croyons publiquement appelés à déclarer, que le Très-Honorable Sir Edmund Walker Head s'est rendu indigne de la confiance de la vaste majorité de cette province, et s'est montré incapable de gouverner le pays avec honneur pour lui-même ou avec avantage pour le peuple dont le gouvernement lui a été confié. "

W. G. Bickell, écuyer, marchand, proposa, secondé par Jacques Blais, écuyer, contructeur de navire :

" Qu'il soit résolu que, pour le maintien des droits et des libertés et le développement des ressources et du bien-être du Canada, une réforme complète dans les différents départements administratifs du Gouvernement et une diminution effective dans les dépenses, sans préjudice au service public, est devenue d'une nécessité impérieuse. "

Abdon Côté, écuyer, marchad, proposa, secondé par D. Mercier, écuyer, conseiller de ville :

" Que les actes de corruption, de fraude, de violence sanglante, ouvertement commis durant les deux dernières élections générales en cette Province, la complicité évidente des membres de l'administration dans de semblables procédés, et le refus des autorités constituées d'apporter aucun remède à de tels abus, établissent conclusivement que la liberté tant vantée des élections sous les institutions Britanniques n'est qu'une simple moquerie en pratique et qu'une complète révision des lois d'élections est devenue d'une nécessité absolue, afin de revendiquer l'honneur de la province et de préserver ses habitants de l'anarchie et d'une ruine complète."

C. Secretan, écuyer, avocat, proposa, secondé par Isaac Dorion, écuyer :

" Que l'acte présenté par le gouvernement et passé par la Législature durant sa dernière session, dans le but de pourvoir à l'enregistrement des voteurs, n'est pas une mesure telle que le demandent les besoins du pays, et est totalement impuissante pour assurer l'exercice libre et paisible de la franchise, qui ne peut être procuré que par le vote au scrutin ; car cette loi, tout en prétendant se conformer aux désirs du peuple,—et admettre la nécessité d'une réforme devenue infiniment plus urgente,—pour prévenir le retour des scènes qui ont trop souvent déshonoré les élections en Canada,—n'aura pas l'effet d'empêcher la violence, l'intimidation et la corruption auxquelles le présent ministère et ses partisans doivent évidemment leurs siéges en Parlement."

P. G. Huot, écuyer, proposa, secondé par Et. Hallée, écuyer :

" Qu'en vue de faire disparaître les abus dont se plaint le pays, un comité permanent soit nommé, avec pouvoir d'ajouter à son nombre, pour adopter telles mesures qu'il croira convenables pour atteindre cet objet, et qu'il soit autorisé à communiquer de temps à autre, avec les comités et associations du même genre, qui pourront être formés en cette province, et que le dit comité soit composé du président du secrétaire, et des moteurs et secondeurs des resolutions."

John Fitzpatrick, écuyer, proposa, secondé par Jos. Hamel, écuyer, marchand :

" Que les précédentes résolutions soient publiées dans les principaux journaux de la Province ; et qu'une humble adresse, basée sur celles qui censurent la conduite du Gouverneur Général, soit adressée à Sa Gracieuse Majesté, et aux deux autres branches de la Législature Impériale, et qu'elle soit aussi transmise au Très-Honorable Secrétaire Colonial."

Alors le Président donna lecture de l'adresse à la Reine, qui fut adoptée à l'unanimité.

" A SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE,

" *L'humble Pétition des soussignés, habitants de la Cité de Québec, dans la Province du Canada,*

" Expose humblement :—

" Que nous, les dévoués sujets de votre Majesté, citoyens de Québec, nous présentons devant votre Très-Gracieuse Majesté avec l'expression sincère de notre loyauté et attachement à la royale personne de votre Majesté et au Gouvernement, demandant justice.

" Son Excellence Sir Edmund Walker Head, Gouverneur Général de la Province du Canada, etc., etc., etc., dans la dernière crise politique qui continue encore d'agiter cette Province, en refusant d'accéder à la demande constitutionnelle de dissoudre le Parlement, faite par l'administration Brown-Dorion, sous des circonstances qui leur donnaient droit d'en appeler au peuple, chassant par là du pouvoir les aviseurs assermentés, que deux jours seulement auparavant il avait appelés à son Conseil, et en sanctionnant l'évasion frauduleuse de la loi, par laquelle les membres de la précédente administrations reprirent et retinrent le pouvoir sans se soumettre à la réélection par leurs constituants, s'est tellement montré entaché de corruption, et a manifesté un tel esprit de parti, qu'il a irrévocablement détruit la confiance du peuple de cette Province dans son intégrité et son impartialité. Par ses susdites actions, la constitution qui était accordée aux habitants de ce Pays a été violée, leurs droits et libertés ont été méconnus, et la justice, qui est le droit de naissance de tout sujet britannique, leur a été refusée à l'heure de nécessité.

" Vos pétionnaires se reposent seulement aujourd'hui sur l'amour bien connu du droit entretenue par Votre Majesté, pour remédier à leurs griefs.

" C'est pourquoi Vos Pétitionnaires supplient humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre sous sa plus sérieuse considération la conduite récente de Son Excellence Sir Edmund Walker Head, étant bien assurés que le respect que Votre Majesté a toujours montré pour les droits et les libertés de vos sujets dans le Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, s'étendra jusqu'au peuple dévoué de Votre Majesté dans la Province du Canada.

" Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. "

A une assemblée des électeurs municipaux tenue lundi à la Bourse, sous la présidence d'Edouard Glackemeyer, écuyer, on a délibéré sur l'à-propos de choisir un nouveau candidat à la mairie, en opposition à M. Langevin.

Nous empruntons au *Canadien* le compte-rendu qu'il fait des délibérations de cette assemblée :

M. Glackmeyer expliqua le but de la réunion et parla en faveur de l'élection alternative d'un maire d'origine française et d'un autre d'origine anglaise.

Voici les résolutions adoptées à cette assemblée :

Proposé par W. Marsden, écr., M. D., secondé par T. Fournier, écr. :

" Que, dans l'opinion de cette assemblée, l'arrangement qui vient d'être pris afin d'élire alternativement une personne de race française et une d'origine anglaise pour être maire Québec et pour présider une communauté de citoyens d'origine et de croyances diverses, est éminemment propre à maintenir la paix et l'harmonie parmi toutes les classes. "

M. Hall, en amendement à cette résolution, déclara qu'il proposait M. Langevin, parce qu'il le connaissait pour un homme possédant les talents, l'énergie et les qualités nécessaires à cette charge. Depuis qu'il était conseiller de ville, il n'avait jamais rencontré un monsieur pour remplir aussi bien les devoirs de la mairie que M. Langevin. Qu'il était bien au-dessus de ceux qu'on pourrait lui opposer. En conséquence il fut

Proposé par M. Geo. Hall, secondé par M. Michel Robitaille.

" Que cette assemblée approuvait le principe de l'élection alternative d'un maire d'origine française et anglaise, mais qu'elle était d'opinion que pour l'élection prochaine les intérêts de Québec demandaient que le maire actuel fût continué dans sa charge.

M. Lelièvre s'opposa à cet amendement et parla en faveur de M. Joseph.

L'amendement de M. Hall ayant été ensuite mis aux voix et rejeté, la motion principale fut adoptée.

Proposé par Dunbar Ross, écr.. M. P. P., secondé par S. Lelièvre, écr.,

" Que cette assemblée doit nommer une personne capable, d'origine anglaise, pour succéder à un maire d'origine française, comme candidat à la mairie à la prochaine élection, dans la vue de se conformer à l'arrangement susdit. "

Cette motion fut agréée.

Proposé par H. S. Scott, écr., secondé par James Mackenzie, écr.,

" Que A. Joseph, écr., soit prié de se présenter comme candidat à la mairie de Québec, et que cette assemblée s'engage à appuyer sa candidature par tous les moyens légitimes et honorables. "

Cette troisième résolution fut agréée, attendu que les amis de M. Joseph et de M. Shaw devaient se réunir pour décider lequel des deux serait choisi pour candidat, de manière à assurer l'unité d'action.

Là-dessus, Paul Lepper, écr., déclara en termes énergiques qu'ayant suivi attentivement les débats de l'assemblée, les arguments employés par les adversaires de M. Langevin ne lui paraissaient pas de nature à le faire changer d'opinion et qu'il continuerait d'appuyer cordialement son élection.

M. Joseph prit ensuite la parole pour remercier l'assemblée de ce que son nom avait été reçu favorablement, ajoutant que s'il était élu au poste distingué de premier magistrat de Québec, il s'efforcerait de s'acquitter de sa charge avec une attention et une fidélité scrupuleuses.

Des remerciments furent ensuite votés au président pour sa conduite habile et impartiale tenue dans cette assemblée ; puis la réunion se dispersa ; il était 4 heures et demie.

Nous lisons dans l'*Ordre*, nouvelle feuille qui vient de paraître à Montréal :

" D'après la version de M. Gaillardet, M. Cartier aurait été très-bien traité par Sir Bulwer Lytton, Secrétaire des Colonies, lequel aurait cru faire un agréable compliment à notre premier Ministre en lui disant qu'il était le *compatriote* de la *Pompadour*. Or, voici ce que cette femme, maîtresse de Louis XV, et chantée par Voltaire, disait lors de la cession du Canada à l'Angleterre : — " Nous en avons donc fini avec ces quelques arpents de neige qu'on appelle le Canada ; le roi va pouvoir dormir tranquille. "

" Etrange compliment ; plus étrange coïncidence, puisque c'est la Confédération de ces *quelques arpents de neige* qui auraient, dit-on, été la cause du voyage de M. Cartier."

Nouvelles Religieuses.

On écrit de Matane :

" La nouvelle église de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane a été bénite, jeudi, le 25 du courant. Cette église, faite en pierre de rang, a 116 pieds de longueur sur 54 pieds de largeur ; outre la sacristie qui a trente pieds. C'est le Rév. M. G. Nadeau, curé de Sainte-Luce, qui a fait la bénédiction, et après avoir bénit la première pierre, le 10 septembre 1856.—Plusieurs prêtres assistaient à la cérémonie ; M. Tanguay, curé de Rimouski, chanta la messe et M. Ladrière, curé de Saint-Fabien, prêcha le sermon de circonstance.

" Inutile de dire la joie des paroissiens au jour où ils font à Dieu la dédicace d'un temple dans leur paroisse, puisque c'est en ce jour solennel que le Seigneur reçoit l'offrande de leurs travaux et de leurs sacrifices, et, pour récompense, leur promet d'habiter au milieu d'eux d'une manière toute spéciale, et de répandre, du haut du trône qu'ils viennent de lui élever, ses grâces et ses bénédictions."

—

Nous lisons dans l'*Ere Nouvelle* de lundi :

" Un spectacle émouvant s'offrait jeudi dernier aux regards de tous ceux que la religion et les sentiments de la nature avaient amenés au pied du sanctuaire de la chapelle des Dames Ursulines de cette cité. Quatre demoiselles, issues de familles aisées et respectables, faisaient en ce jour leurs éternelles adieux au monde, et se consacraient à Dieu par les vœux solennels de la religion. Les Demoiselles qui ont fait leur profession devant Mgr. Cooke, se nomment en religion Sœur de l'Assomption, née Philomène Provost de St. Charles de Québec ; Sœur de la visitation, née Philomène Garceau de la Pointe du Lac ; Sœur de la Présentation, née Philomène Beaulieu de Sorel ; Sœur de la Nativité, née Philomène Beauchemin de Nicolet.

" Mercredi dernier, Mgr. de Trois-Rivières a aussi donné le saint habit à Dlle. Philomène Lamphron de Nicolet, en religion Sœur St. Raphaël. "

—

On lit dans la *Gazette du Midi* :

" Le 5 du mois de septembre dernier, quatre membres de la Compagnie de Jésus se sont embarqués à Marseille sur un paquebot des Messageries-Impériales, pour la mission de Syrie. Ce sont les RR. PP. Steins, visiteur de la mission et supérieur de celle de Bombay, dans les Indes ; Louis Rousseau du diocèse de Besancon ; Fierowich, du diocèse de Raguse (Illyrie), sous-diacre, et le frère de coadjuteur François Girardin, du diocèse de Grenoble.

" Il devait prendre à Malte le R. P. Pierre-Marie Martin, du diocèse d'Annecy, venant de Rome. Ce n'est pas le seul essaim d'ouvriers évangéliques que la compagnie de Jésus ait envoyé dans ces derniers temps aux missions étrangères.

" La province de Paris, qui est chargée déjà des colonies pénitentiaires de Cayenne et des missions transatlantiques des deux Canadas et de l'Etat de New-York, vient de faire partir pour la province de Shang-Hai et celle du Petcheli, en Chine, un bon nombre de Pères et de Frères ; celle de Toulouse a renforcé aussi, dans le courant du mois de septembre, ses missions du Maduré dans les Indes et l'île de Madagascar.

" Les missions actuelles des Jésuites, pour être oubliées, ne sont pas les moins étendues ni les moins florissantes de toutes ; les chiffres, au reste, parlent assez d'eux-mêmes. En 1857, il y avait 545 jésuites français dans les missions de la Louisiane, du Canada, de New-York, de Cayenne, de Madagascar, d'Algérie, de Syrie, du Maduré, de Shang-Hai et du Petcheli.

" Et l'on ne parle pas des missions du Maryland, du Missouri, de l'Orégon, des Montagnes-Rocheuses, de la Californie, de la Jamaïque, de Cuba, de l'Afrique centrale, du Paraguay, des îles de l'Archipel grec, de la Dalmatie et Bombay, qui sont dévolues aux Pères anglais, espagnols, piémontais, suisses et lombards. "

FAITS DIVERS.

Le feu a pris par un poêle cette nuit, vers minuit, à la halle Jacques-Cartier ; mais on l'a promptement éteint.

DEUX CENTENAIRES.— Mme Rachel Hunt et Mme Rachel Ayres, l'une âgée de 104 ans, l'autre de 101 ans, sont mortes la semaine dernière dans le comté de Hardford (Maryland). Toutes deux sont mortes le même jour, et le même jour aussi ont été enterrées.

TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE. — Une source de revenu nouvelle nous est signalée, dit un journal parisien, par les *Annales télégraphiques* : c'est celle de la télégraphie privée. Le chiffre des dépêches expédiées par le public, qui n'avait été que de 48,000 en 1852, s'est élevé à 360,000 en 1856 et 413,000 en 1857. En 1852, les produits de la télégraphie n'étaient que de 542,000 fr. ; ils ont été de 3,191,000 fr. en 1856, et de 3,333,000 fr. en 1857.

Dans les 3,333,000 fr. qui représentent les produits de la télégraphie en 1857, la ville de Paris figure à elle seule pour 1,466,000fr. Marseille vient en seconde ligne, et pour une somme de 455,000 fr. Puis viennent, par ordre d'importance, Lyon, Bordeaux, le Havre, Nantes, Toulouse, Lille, Rouen, Strasbourg, Bayonne, etc. Le nombre des villes dont les produits télégraphiques dépassent 10,000 fr. est de trente.

CONDAMNÉ A LA PERTE DE L'HONNEUR.--L'affaire du journaliste suédois Lindahl subit une nouvelle phase. On se rappelle que la Haute Cour l'avait seulement condamné à une réparation insignifiante envers Mlle Mendelsohn. La cause est revenue ces jours derniers devant la troisième chambre du tribunal de Stockholm, et cette fois, non plus à titre d'affaire criminelle, mais d'affaire de presse. A la majorité de sept voix contre

deux, le jury a déclaré M. Lindahl coupable. En conséquence, le tribunal l'a condamné à la perte de l'honneur, à vingt-huit jours de prison, au pain et à l'eau, à l'amende honorable dans l'église, à 100 rixdalers de dommages-intérêts envers Mlle Mendelsohn, et aux frais du procès estimés à 150 rixdalers. En outre, tous les numéros incriminés du journal, publié par M. Lindahl, seront confisqués et brûlés par la main du bourreau.

UN MONSTRE.—Le journal *la Suisse* rapporte en ces termes un drame horrible qui aurait eu lieu dans un hameau du district de Cossonay :

Un industriel bernois, nourrissant depuis quelque temps des sentiments de jalousie contre sa femme, s'enferma avec elle dans son appartement, la saisit à l'improviste, lui lia les mains derrière le dos, et, armé d'un bâton hérissé de nœuds, la frappa jusqu'à ce que de nombreuses meurtrissures la laissèrent sans force sur le plancher.

Cet acte de barbarie ne lui suffisait pas. Il saisit de nouveau sa victime, lui transperça les deux lèvres avec un fil de fer aigu et préparé d'avance, et les lia en deux endroits différents !.. Puis, sans se déconcerter, cet homme cruel sortit de sa maison, qu'il ferma soigneusement, s'achemina vers un village distant de deux lieues pour y traiter des affaires de son état, laissant sa femme dans cette horrible position.

Cette malheureuse, mise ainsi dans l'impossibilité de parler et de pouvoir faire usage de ses mains, resta longtemps sans secours. Enfin, après de longs efforts, elle parvint, en s'aidant de la tête et des épaules à soulever l'espagnolette de la croisée qu'elle put ouvrir et à montrer sa figure pleine de sang. On pénétra dans l'appartement pour lui donner des soins, on lui délivra bientôt les mains, mais les fils de fer qui lui liaient les lèvres ne purent être enlevés que par un médecin quelques heures après.

Le coupable, père de dix enfants, a été arrêté, et une enquête sévère s'instruit en ce moment.

ONGUENT ET PILULES D'HOLLOWAY.—Soyez en garde contre l'imposture.—Pour ce faire, regardez attentivement à la marque à l'eau : " Holloway, New-York et Londres, " qui se trouve sur chaque feuille du livre des directions dans lequel sont enveloppées les médecines. Cette marque est faite sur le papier même, et devient visible lorsqu'on l'approche d'une lumière. L'onguent d'Holloway ne peut faillir quand il est appliqué à temps sur les blessures, les plaies et les ulcères. En chassant l'inflammation, il détruit la douleur. Les Pilules de leur côté sont un remède certain pour l'indigestion, les maladies du foie et les douleurs d'intestins.

LE DESTRUCTEUR VÉGÉTAL DE DOULEURS DE PERRY DAVIS.—Après une longue série de succès que peuvent attester une foule de témoins encore vivants, ce remède a mérité d'être appelé la Médecine du Siècle, et a continué à occuper une place inébranlable dans l'estime du monde qui le regarde comme la plus précieuse médecine pour les familles qui ait jamais été en usage. Il est à vendre chez tous les droguistes.

☞Voyez dans nos colonnes d'annonces le *Régénerateur du foie*, préparé par le Dr. Sanford.

CORRESPONDANCE.

" M. le rédacteur,

" Nous avons contracté une grande dette de reconnaissance envers tous ceux qui nous ont prêté un secours aussi généreux qu'efficace, à l'incendie de samedi dernier. C'est pourquoi nous vous prions d'avoir la complaisance d'ouvrir les colonnes de votre intéressante feuille, aux sincères remerciments que nous nous empressons de leur offrir. Nous n'entreprendrons pas de faire l'éloge de tous ceux qui ont bien mérité en cette occasion, car il serait impossible de les louer comme ils le méritent. Cependant, nous désirons faire connaître au public la générosité avec laquelle on a agi en cette circonstance : c'est le moins que nous puissions faire, pour reconnaître les services qu'on nous a rendus.

" Nous devons, d'abord, féliciter M. Bureau, le chef de police, sur l'habileté avec laquelle il a dirigé ses subordonnés, et sur le zèle infatigable qu'il a déployé en cette occasion. M. Bureau possède l'art du commandement et sa vigilance est au-dessus de tout éloge ; ce qui le met à la hauteur de sa position, et, nous osons le dire, ce qui le rend presque indispensable à la cité de Québec. Quant aux hommes de police, nous croirions manquer à notre devoir, si nous omettions de mentionner leur courage à toute épreuve.

" Nous devons aussi féliciter les Sapeurs et leur capitaine, M. Martinette, ainsi que la compagnie des Dragons, dont les services nous ont été si utiles. M. Moisan, leur capitaine, a surtout montré un courage qu'on trouverait rarement chez d'autres. Une bande de mal-intentionnés a voulu, nous ne savons dans quel but infernal, l'empêcher, par la violence, de remplir ses devoirs ; mais ce monsieur a méprisé les menaces et s'est conduit en vrai héros. MM les Dragons doivent être fiers de leur capitaine, et, il faut le dire, ils se montrent dignes de leur chef.

" Enfin, M. le rédacteur, nous devons nos plus sincères remerciments aux nombreux citoyens de Saint-Roch, qui ont si bien secondé les efforts des compagnies mentionnées plus haut ; sans oublier M. Montminy, premier sergent à la station de police de Saint-Roch, qui s'est signalé par son activité à ouvrir les hydrants nécessaires. Mais il est malheureux d'avoir à se plaindre, en même temps, d'une poignée de vauriens qui viennent aux feux, non-seulement pour piller, mais encore dans le but exprès d'arrêter les efforts des pompiers, afin de laisser aux incendies le temps de faire des progrès. C'est ce qui est arrivé, samedi dernier ; et nous croyons que les hommes de police, malgré tous les services qu'ils rendent comme pompiers, seraient encore plus utiles pour repousser la valetaille et incarcérer ces ennemis de l'ordre et du bien public.

" Nous avons l'honneur d'être,
" M. le rédacteur,
" Vos très-obligés serviteurs,
" NARCISSE VINCENT.
" PIERRE DUGAL.

" 30 nov. 1858."

Sommaire des annonces nouvelles.

Grand Concert à la Salle Musicale au bénéfice des Pauvres.

Réquisition des électeurs du quartier Jacques-Cartier à Jean-Bte Martel, écuyer.

Reponse aux électeurs du quartier Jacques-Cartier. —J. B. Martel.

Société formée.—Bacon et Beaubien.

Société dissoute.—E. et G. Gingras.

Assemblée à l'Hôtel Clarendon, ce soir.

Bureau d'Agence Générale.—Gosselin et Larue.

Maison à vendre.— idem.

Baume de Cerisier Sauvage du Dr. Wistar.

Décès.

Ce matin, au faubourg Saint-Jean, à l'âge de 84 ans et 7 mois, dame Marguerite Williams, veuve de feu sieur Jean Gagné. Ses funérailles auront lieu dans l'église Saint-Jean-Baptiste, samedi, le 4 du courant. Le convoi partira de la résidence de H. Bolduc, notaire, faubourg et rue Saint-Jean, à 7 heures et demie. Les parents et connaissances sont priés d'y assister sans aucune autre invitation.

Hier au matin, le 2 du courant, à Saint-Roch de Québec, après une maladie de deux mois et demi soufferte avec résignation à la volonté de Dieu, dame Marie-Julie Carrier, épouse de sieur François Dumas, marchand, de cette ville, à l'âge de 22 ans et 9 mois. Elle laisse après elle un époux inconsolable et deux enfants en bas âge. Elle sera inhumée, samedi matin, le 4 du courant, avec service. Le convoi partira de sa demeure, rue St-Joseph, n. 16, à 8½ heures. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation.

Les journaux de cette ville sont priés de reproduire ce décès.

LES CELEBRES

AMERS ALLEMANDS

Préparés par le Dr. C. M. JACKSON, *Philadelphie, Pa.*

GUÉRISSENT EFFECTIVEMENT LA MALADIE DU *Foie, la Dyspepsie, la Jaunisse, la Débilité chronique ou nerveuse, les maladies de Reins, et toutes les maladies qui naissent d'un désordre dans le Foie ou dans l'Estomac,*

Telles sont la constipation, les hémorrhoïdes intérieures, l'abondance du sang à la tête, l'acidité de l'estomac, nausées, enflammation, perte de l'appetit, pesanteur de l'estomac, enfoncement du creux de l'estomac, le vertige, respiration pénible, battement de cœur, suffocation quand on est couché, obscurcissement de la vue, taies sur la vue, fièvre et douleur dans la tête, défaut de transpiration, couleur jaune de la peau et douleurs dans le côté, dans le dos, la poitrine, les poumons, etc., rougeurs subites de chaleur, peau brûlante, mauvais rêves et grande dépression des esprits.

Ces Amers preparés et vendus par le Dr. C. M. Jackson, no. 418, rue Arch, Philadelphia, Pa., et par tous les Droguites et Marchands dans chaque ville et village des Etats-Unis, du Canada, des Indes Occidentales et du Sud de l'Amérique, à 75 cents la bouteille. Voyez à ce que la signature de C. M. Jackson soit sur l'enveloppe de chaque bouteille.

25 nov., 1858.

GUERISON D'UN CAS DE DYSPEPSIE.

De l'hon. Solomon Foote, de Vermont.

Washington, D. C. 1er juin.

DR. GEO. B GREEN,—*Cher Monsieur* : Dans votre note de ce matin, vous me demandez de donner mon opinion relativement à votre médecine, appelée *Amers Oxigénés.* C'est pour moi un véritable plaisir de constater, que d'après l'expérience que j'ai acquise, par la guérison d'une attaque sévère de Dyspepsie dans ma famille, et par les effets étonnants qu'il a produits dans d'autres cas plus dangereux encore, je pense que ce remède est d'une valeur inappréciable, et j'espère qu'on lui donnera une telle circulation que tous les malades du monde pourront en ressentir les effets salutaires.

Votre dévoué, S. FOOTE.

Il n'y a de véritable que le remède signé I. BUTTS, sur l'enveloppe.

SETH W. FOWLE & Cie. Boston, propriétaires. A vendre à Québec, en gros et en détail, par JOHN MUSSON et JOSEPH BOWLES.

25 nov. 1858.

Cocoaine de Burnett.

☞Un composé d'Huile de Noix de Coco pour soigner les Cheveux. Il est sans rival pour ses propriétés efficaces et les résultats agréables qu'il produit.

Il prévient la chute des cheveux.
Il les rend fort et les fait croître.
Il n'est ni gluant ni collant.
Il ne laisse aucune odeur désagréable.
Il adoucit les cheveux, quand ils sont crépus et secs.
Il adoucit la peau, quand elle est ridée.
Il lui donne le lustre le plus agréable.
Il produit des effets qui agissent très longtemps.
Une bouteille d'une chopine ne coûte que 50 cents.

Cocoaine de Burnett.

TÉMOIGNAGE.

Boston, 19 juillet, 1857.

MM. J. BURNETT & Cie.—Je ne puis refuser de constater l'effet salutaire qu'a produit votre excellente Huile pour les cheveux (Cocoaine), dans un cas grave dont j'étais moi-même la victime.

Pendant plusieurs mois mes cheveux ont tombé, tellement que j'en suis venu à craindre de devenir complètement chauve. La peau de ma tête devenait de plus en plus enflammée, de sorte que je ne pouvais y toucher sans éprouver de douleur. J'attribuai cet état à divers remèdes pour les cheveux dont j'avais fait usage et que l'on m'a dit contenir de l'esprit de camphine.

Par l'avis de mon médecin à qui vous aviez montré votre procédé au moyen duquel vous purifiez l'huile, je commençai à en faire usage dans la dernière semaine de juin. La première application adoucit l'irritation de la peau ; en trois ou quatre jours la rougeur disparut, les cheveux cessèrent de tomber, et maintenant j'ai une bonne chevelure. J'espère que ceci engagera ceux qui ont la même maladie à essayer ce même remède.

Votre dévouée, SUZAN R. POPE.

Une seule application rend les cheveux humides et lustrés pour plusieurs jours, quelque soit leur état de décrépitude. Tous ceux qui en ont fait usage s'accordent à dire que c'est le meilleur article pour l'amélioration des cheveux et le plus facile à acquérir qu'il y ait au monde. Préparé par Joseph Burnett et Cie., Boston.

A vendre à Québec par JOSEPH BOWLES.

16 nov. 1858.

LES FIEVRES.

La fièvre, comme toutes les autres formes de maladies auxquelles le système humain est exposé, a sa cause dans l'impureté des humeurs, qui sont le produit de l'action plus rapide du sang en lutte avec la nature, en s'efforçant de rejeter hors du corps la matière corrompue qui oppose un obstacle mortel à la santé. De là vient que les bonnes et les mauvaises humeurs sont en lutte les unes avec les autres, et la commotion qui s'en suit produit la fièvre brûlante. Les symptômes de la fièvre sont variés ; causant la pesanteur, la langueur, la respiration difficile, les yeux deviennent faibles et embrouillés, on devient mélancolique, et l'on sent toujours les atteintes de l'assoupissement, toutes sensations qui sont les produits de la chaleur et du froid. Ensuite le malade se plaint de douleurs à la tête et au dos, il ressent une grande soif, des nausées, une pesanteur dans l'estomac et quelque fois il est excité à vomir par la force de la bile. Les Pilules de Racines Sauvages du Dr. Morse sont reconnues pour être une médecine vivifiante et agréable pour toutes sortes de fièvres. Non seulement elles purifient l'estomac et les intestins de toute la matière bilieuse, mais encore elles ouvrent les vaisseaux secréteurs, leur facilitant le moyen de verser dans les intestins les effusions abondantes, après quoi la masse corrompue est rejetée par le passage naturel du corps. Dans les cas urgents de fièvre il ne s'agit que de prendre de fortes doses. Si vous voulez qu'elles opèrent entièrement dans les intestins, prenez trois à cinq doses soir et matin, jusqu'à ce que la fièvre soit entièrement disparue. Après quoi prenez de deux à quatre doses chaque soir jusqu'au rétablissement de votre santé et vous demeurerez convaincu que c'est le plus sûr moyen de chasser la fièvre, parce qu'elles détruisent toute enflammation, et rétablit le corps à l'état de santé parfaite. Et le sang et les fluides seront si parfaitement purifiés que toute maladie devient impossible.

Les pilules de racines sauvages du Dr Morse sont vendues par tous les pharmaciens.

6 nov. 1858.

UNE HALEINE PARFUMEE.

QUEL est celui qui voudrait vivre avec une haleine désagréable quand l'usage du " BAUME DE MILLE FLEURS " non-seulement la rendra agréable mais encore donnera aux dents une blancheur d'albâtre ! Beaucoup de personnes ignorent que leur haleine est mauvaise et la chose est si délicate que leurs amis ne les en préviennent pas. Versez une seule goutte du " Baume " sur votre brosse à dents et lavez vos dents soir et matin. Une bouteille de 50 cents peut durer une année.

On peut facilement acquérir un beau teint en faisant usage du " Baume de Mille Fleurs." Il détruira le hâle, les boutons et les rousseurs de la peau en lui donnant une couleur de rose. Mouillez une essuie-mains, versez dessus deux ou trois gouttes et lave votre figure soir et matin.

Pour raser la barbe avec facilité—mouillez votre brosse à barbe dans de l'eau chaude ou froide, versez deux ou trois gouttes du " Baume de Mille Fleurs," frottez bien votre barbe et vous produirez une belle mousse qui en facilitera l'opération. Prix 50 cents seulement.

A vendre par tous les droguistes.

J. MUSSON,
Agent pour Québec.

Aussi à vendre chez
GEO. MUSSON & CIE.,
JOSEPH BOWLES,
G. G. ARDOUIN,
J. E. BURKE.

10 nov. 1857. 1380

VENTES PUBLIQUES

Vente par le Gouvernement.

Par encan sera vendu, JEUDI, le 2 décembre, à la Cour de l'Ingénieur, Porte Saint-Louis et au Parc de la Porte Saint-Jean :

DES EFFETS CONDAMNÉS, consistant en Accoutrements, Chapeaux à l'épreuve de l'eau, et différents articles d'Artillerie.

La vente commence à UNE heure.

F. H. HALL
E. & C,

30 nov 1858. 1339

Vente definitive de Fourrures.

Par encan sera vendu, aux magasins des Soussignés, VENDREDI, le 3 décembre prochain. La vente commencera à UNE heure précise, sans réserve :

UN assortiment important de FOURRURES manufacturés pour dames et messieurs, pour clore des consignations, comprenant :

Casques, Victorines, Mitaines, Gants, Poignets, etc., en Loutres, Martres de roche, Veau-marin, Loutre naturelle et Loutre teinte, Ecureuil, Rat-musqué, Astracan, Agneau de Russie, etc.

Conditions comptant.

G. & H. GIBSONE,
E. & C.

25 nov. 1858. 1328

Annonces Nouvelles.

A JEAN B. MARTEL, écr.,

Conseiller de Ville.

MONSIEUR,

NOUS, les Soussignés, Electeurs Municipaux pour le Quartier JACQUES-CARTIER, approuvant la conduite ferme et indépendante tenue par vous pendant tout le temps que vous nous avez représentés dans le Conseil de Ville, et comme il est de la plus grande nécessité que nos intérêts soient confiés à des hommes capables, nous vous prions de vouloir bien vous rendre à nos désirs, en vous portant de nouveau Candidat pour le dit quartier, promettant de faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour assurer votre élection.

Québec, 29 nov. 1858.

François Kirouac	P A Bleau
O Frenette	J Bélanger
Prisque Cloutier	J Bélanger
Wm Johnston	F Bélanger
Et Soulard	Ant Légaré
Elie Turgeon	Frs Robinette
I Dugal	Jos Lépine
F E Juneau	Geo Lépine
Ed Angers	Jos Côté
E D Moisan	F Turgeon
Louis Savard	Ls Gauthier
Louis Falardeau	D Turgeon
Prospère Chicouaine	F Fortin
J A Hamel	J-Bte Bégin
G Thomas dit Bignouette	Laurent Huard
J-Bte Hallé	J-Bte Plamondon
Norbert Germain	Narc Valin
A Guilin	Frs Brouard
Frs Patry	L J Martineau
Jos Guay	Félix Farent
Pierre Germain	P Bédard
P Bédigaré	Ph Brunette
Vital Roy	Jos Lépine
J Lenfestey	Louis Réaume
B Primont	T Hudon
Geo Lemieux	A Dion
Frs Patry	Louis Lacasse
Z Levasseur	U Paré
A Lantier	Louis Côté
F X Lantier, jr	M Rénas
P Gagnon	P Falardeau
E Marceau	Onéz Beaubien
G Bigaouette	Ant Bonhomme
Chs Racine	Chs Parent
O Vocelle	J X Moisan
Moïse Blouin	Ls Carpentier
Ignace Légaré	Moïse Côté
Jos Picard	J Grondin
Ls Lespérance	H Beaubien
Isaac Lessard	F Valois
Sévère Barcelean	Théop Saint-Jean
F X Bourbeau	Dr Lemieux
Béloni Demers	F N Gingras
J-Bte Talbot	O Bélanger
S Emond	Jos Sanfaçon
J-Bte Guillot	Ant Labrecque
Jean Sanchagrin	Nicolas Paradis
Thos Giguère	Pierre Gauthier
Ed Goudreau	Jos Crépin
Aug Saintclaire	Théop Plamondon
Aug Labrecque	Jos Labrecque
Pierre Lemieux	A Paré
Ignace Primont	J-Bte Bédard
J-Bte Alaire	J A Malouin
Gab Roberge	Ls Oct Bélanger
Alex Boulet	E Dufresne
N Turcotte	Pierre Gagnon
David Dion	Et Drouin
Jac Armand	J Sauviatte
P Jenest	E Routier
Ed Ginchereau	Ls Falardeau
N Fontaine	A Leclair
Ed Croteau	P Emond
P Valin	Louis Sanfaçon
Pierre Samson	(Et un grand nombre d'autres)

REPONSE.

MESSIEURS,

L'ADRESSE que vous me présentez et qui porte un si grand nombre de noms d'electeurs influents et tous respectables, ne peut que me flatter beaucoup, et je vous assure que j'étais bien loin de l'attendre après ce que j'avais dit si souvent à plusieurs d'entre vous, au sujet de mon siége dans le Conseil de Ville.

L'approbation de ma conduite comme Conseiller pendant les trois ans que j'ai eu l'honneur de vous représenter, est la plus grande récompense que je pusse espérer, et permettez-moi de vous dire que cette approbation est presqu'un dédommagement pour les insultes, les déboires et les malédictions sans nombre auxquels est exposé le membre de la Corporation, de la part de ceux qui ne savent jamais tenir compte des circonstances dans lesquelles les Conseiller peuvent se trouver ; mais qui sont toujours prêts à blâmer et à détruire.

Il me serait agréable, Messieurs, de faire droit à votre demande ; volontiers j'oublierais les misères de la situation pour ne penser qu'au plaisir de travailler à l'intérêt public et m'efforcer de vous être utile, si ma jeune et nombreuse famille n'était pas là pour me rappeler qu'avant de dévouer à la chose publique un temps dont il n'est pas le maitre, leur père doit veiller à leur avenir et que ce n'est pas à la Corporation qu'il doit retourner s'il veut atteindre son but.

Veuillez donc m'excuser, Messieurs, si je ne me rends pas à votre demande ; c'est après y avoir pensé sérieusement que j'ai pris un telle détermination.

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs,
Votre bien reconnaissant serviteur,
J. B. MARTEL.

29 nov. 1858. 1343

SALLE MUSICALE.

Grand Concert
au bénéfice des Pauvres !

LE SECOND CONCERT de la SÉRIE DES TROIS GRANDS CONCERTS, sous la direction de M. W. CARTER, aura lieu JEUDI prochain, le 9 décembre, M. CARTER sera aide par M. et Mme DESSANE, et par d'autres Artistes et un Chœur nombreux de Dames et Messieurs.

BILLETS : 2s. 6d chaque. La souscription pour les deux derniers Concerts de la Série, $3. Les Souscripteurs recevront QUATRE BILLETS pour chaque Concert. Le concert commencera à 8 heures précises.

2 déc. 1858. 1347

SOCIÉTÉ DISSOUTE.

AVIS. LA Société ci-devant existant entre ED GINGRAS et GODEFROY GINGRAS, CARROSSIERS, sous les nom et raison de E. GINGRAS et Cie., est dissoute de ce jour. Tous ceux qui ont des réclamations contre la dite Société, sont priés de filer leurs Comptes sans délai au soussigné.

GODEFROY GINGRAS.

2 déc. 1858. 1348 6f

SOCIÉTÉ FORMÉE.

MM. BACON ET BEAUBIEN, MÉDECINS, résidant à SAINT-THOMAS, donnent avis qu'ils se sont associés pour la pratique de la médecine.

2 déc. 1858. 1346

ORGUES D'EGLISES.

LES Soussignés prennent la liberté d'annoncer aux MESSIEURS DU CLERGÉ et autres, qu'ils prendront des ordres pour IMPORTER DES ORGUES D'EGLISES, de la célèbre fabrique de MM. SHEIDMAYER, les seuls facteurs qui ont remporté les premiers prix aux Expositions d'Allemagne, de France, d'Angleterre et des Etats-Unis.

—AUSSI—

HARMONIUMS et PIANOS de la même fabrique,

J. & O. CREMAZIE,
12, rue La Fabrique.

26 janv. 1857 57—12m

La Compagnie d'Assurance Provinciale du Canada.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE de la Compagnie d'Assurance Provinciale a été tenue à Toronto, le 28 septembre dernier.

Il a paru par le Rapport Annuel que les embarras financiers, sans précédent, qui ont pesé pendant l'année sur le Canada, a beaucoup fait souffrir la compagnie. Les affaires de l'année, en dépit de ce désavantage, démontrent qu'il existe une balance de $24,621.

Le Passif de la Compagnie est de $81,907, cette somme étant moindre de $47,324 que le montant dû le 30 juin 1857. Une somme de $63,960 a été payée sur la dernière demande, laquelle s'élevait à $99,304, et depuis le 30 juin, une somme additionnelle de $8,846 a été payée, y compris un percentage considérable que l'on exigeait en à compte sur la demande pendant la dépression des affaires.

Les Recettes totales de la Compagnie pour les premiums ont été de $149,490. Afin de liquider la dette de la compagnie, les actionnaires ont permis l'émission d'actions appuyées sur la garantie du capital non-payé, qui s'équi s'élève à $1,489,560. Pour la protection du public les Directeurs, en 1857, par Réglement, ont empêché le transfert du stock de la compagnie, excepté aux personnes solvables, avec le consentement par écrit du Président. Et pendant la dernière session du Parlement la Compagnie a obtenu un Acte qui défend tout transfert de stock sans le consentement de la chambre des directeurs, —toutes réclamations étant premièrement payées.

Les messieurs suivants ont été élus directeurs pour l'année courante :

L'hon. J. Hillyard Cameron,

L'hon. G. Crawford,	Capitaine W. Wallace,
George Duggan, jr.	Lewis Moffatt,
L'hon. W. B. Robinson,	E. F. Whittemore,
J. S. Howard,	John Cameron, M. P. P.
L'hon. Jas. Morris,	J. M. Clark, M. D.

A une assemblée subséquente du bureau des directeurs, l'hon. J. Hillyard Cameron fut élu président, et E. F. Whittemore, vice président.

La liste des actionnaires qui est imprimée avec le Rapport annuel, parle hautement par elle-même du caractère de la propriété possedée par la compagnie, et peut être examinée au bureau de l'agent

J. F. TURNBULL, écr., Québec
J. H. CAMERON, président.

6 nov. 1858. 1247

Annonces Nouvelles.

LA MAIRIE.

LES ELECTEURS favorables à la candidature de A. JOSEPH, écuyer, sont priés de se réunir à l'HOTEL CLARENDON, CE SOIR, 2 décembre, à SEPT heures.

2 déc. 1858. 1344

A VENDRE, UNE SUPERBE MAISON en PIERRE à un étage, située au n. 5, rue LATOURELLE, faubourg Saint-Jean.

Conditions faciles. S'adresser à

GOSSELIN & LARUE,
Agents Généraux,
ou à JACQUES MALOUIN,
5, rue Latourelle

2 déc. 1858. 1345

TOUTES PERSONNES ayant des réclamations contre la Succession de feu Messire G. S. DEROME, en son vivant Curé de la paroisse des Grondines, sont averties de filer leurs Comptes dûment attestés d'HUI au DOUZE DECEMBRE prochain, et ceux qui sont endettés envers la dite Succession sont invités de payer et régler leurs comptes pareillement, d'hui au douze décembre prochain, entre les mains du soussigné exécuteur testamentaire.

C. E. POIRÉ, Ptre.,
Exécuteur testamentaire.

St-Anselme, 29 nov. 1858. 1341

Huîtres-Caraquet à vendre.

150 QUARTS HUITRES-CARAQUET. M. LEGER informe le public qu'étant arrivé trop tard pour les vendre à bord de sa Goëlette, il les a placées dans une CAVE au no. 15, de la rue Henderson, Palais.

30 nov. 1858. 1340

ENTREPOT DE MODES.

LES préparatifs pour la saison d'hiver à l'Entrepôt de Modes de Québec, au n. 50 de la rue Saint-Jean, vis-à-vis la rue Sainte-Ursule, est une époque importante dans le commerce de M. SWEATMAN ; et pour mériter la continuation de l'encouragement du public, il a déployé les plus grands efforts dans le choix de tous les articles propres aux habillements d'hiver. Il s'est appliqué à ameliorer les modes d'habillements en se servant des matériaux les plus recherchés et à tenir ses prix modérés, ainsi il espère mériter l'approbation de toutes les classes.

WM. SWEATMAN.

27 nov. 1858. 1336

A Vendre ou a Louer.

UNE MAISON avec Hangar, étable et Boutique de menuisier, située RUE SAINT-JACQUES, faubourg Saint-Jean.

S'adresser à

F. VEZINA,

Soit à son Bureau, rue Saint-Jean, H.-V., soit à sa demeure, n. 24, rue Aiguillon, faubourg St-Jean.

11 sept. 1858. 977-1fps

Avis Divers.

Department des Travaux Publics.

AVIS aux ENTREPRENEURS

ET

Constructeurs de Navires.

DES SOUMISSIONS cachetées addressées aux Commissaires des Travaux Publics, seront reçues à ce bureau, d'HUI à VENDREDI, le DIXIEME jour de DECEMBRE prochain, pour la construction de TROIS NAVIRES en FER pour servir comme portes lumières sur les Lacs Saint-Louis, Saint-Pierre et Saint-Laurent.

Chaque bâtiment devra avoir les dimensions suivantes :

Longueur (en dehors) 58 pieds.

Largeur des baux au plat-bord et au-dessus de la ligne de flottaison, 16½ pieds.

Do. 4 pieds au-dessous du plat-bord 16½ pieds.

Profondeur de la cale 8½ pieds.

La quille, la poupe et l'etambord devront avoir une largeur de 7 pouces sur 1½ pouce d'épaisseur, avec du fer carré double rivé de chaque côté pour recevoir les pièces du fond, etc.

Les couples, carlingues, courbes et baux du pont, etc., doivent être en fer carré de dimensions convenables pour les places respectives qu'ils doivent occuper, les pièces extérieures depuis la quille jusqu'au plat-fond doivent être en fer à bouilloire de la meilleure qualité, 1-16 d'un pouce d'épaisseur. Les pièces du plat-fond, depuis le plat-fond jusqu'au plat-bord doivent être du même fer, ¾ pouce d'épaisseur.

Une cloison étanche devra être placée à 19 pieds de l'avant et être comme les ponts en fer de bouilloire d'une espèce moins pesante.

Deux plombs d'écubiers et des pièces d'amarrage devront être placés aux deux extrémités de chaque navire.

La cabine devra avoir deux planchers séparés entre eux par un espace de 7 pouces avec le haut plafond et ayant une division au centre. Deux lits, des tablettes, des armoires, etc., devront y être ajoutées pour l'usage du capitaine ; aussi des escaliers, un capot d'échelles, etc.

La poupe n'aura qu'un seul plancher.

Un mât pour la lanterne devra y être élevé à 20 pieds au-dessus des ponts.

Dans la coque, les ponts, etc., les bandes de fer devront être coupées et convenablement calfatées en dedans et en dehors, et les deux navires devront être parfaitement étanches.

Tous les matériaux employés à la construction de ces deux vaisseaux devront être de la meilleure qualité dans leur genre respectif, bien joints et unis dans toutes leurs parties et l'ouvrage entier exécuté d'une manière satisfaisante.

Les Entrepreneurs devront fournir tout ce qui sera nécessaire pour l'équipement des navires, donner à la coque, à la cabine, aux ouvrages du pont et des pavois trois couches de peinture en dehors et en dedans et livrer le tout complet à Lachine, le 2 de mai 1859.

Les Soumissionnaires devront spécifier une somme en gros pour l'exécution complète et la livraison de chaque navire, et donner les noms de deux personnes solvables résidant en cette province qui se porteront caution pour la due exécution du contrat.

Toutes les Soumissions devront être accompagnées d'un plan détaillé et d'une spécification de l'ouvrage, conformément aux descriptions générales susdites.

L. V. SICOTTE,
Commissaire en Chef.

Travaux Publics,
Toronto, 15 novembre, 1858. 1321

BILLS PRIVES.

LES Personnes, dans le Canada Est, qui ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Législative dans le but d'obtenir des Bills Privés ou Locaux, accordant des priviléges exclusifs, ou conférant des pouvoirs collectifs pour des fins commerciales ou pour d'autres objets de profit, réglant les arpentages ou les bornages, ou se rattachant à tout ce qui peut affecter les droits de propriété d'autres personnes, sont par le présent notifiés qu'elles sont tenues par les 62me, 63me et 64me Règles (publiées au long dans la " Gazette du Canada ") donner deux mois d'avis de leur intention dans la " Gazette du Canada " en Anglais et en Français, ainsi que dans les deux langues dans un papier-nouvelles, publié dans le district, qui se trouve concerné ; elles devront aussi transmettre copie du premier ainsi que du dernier de ces avis au Bureau des Bills Privés, à Toronto.

ALF. TODD,
Greffier en Ch. du Bureau des Bills Privés.

Toronto, 13 oct. 1858. 1161

EDUCATION.

Ecole Anglaise Commerciale,

No. 17, rue Ste-Angèle, Haute-Ville,

TENUE PAR M. EAST, QUI a enseigné la LANGUE ANGLAISE, la TENUE DES LIVRES, et la CORRESPONDANCE ANGLAISE COMMERCIALE pendant 25 ans, en Angleterre et en France.

CONDITIONS RAISONNABLES.

CLASSE POUR LES DEMOISELLES,

Surveillée par la SŒUR de M. EAST (catholique), qui donne des LEÇONS DE PIANO, et enseigne l'OUVRAGE A L'AIGUILLE, FLEURS, etc.

Prix : $4 à $8 par trimestre.

—AUSSI—

Une Classe Anglaise pour les ENFANTS de 4 à 8 ans, par la NIECE de M. EAST.

Prix : $2½ par trimestre.

9 sept. 1858. 967

UNION SALE ROOM.

LES Soussignes ayant converti le second étage en Chambre d'Encan, peuvent maintenant offrir à leur établissement de grands avantages à ceux qui désireraient disposer de leurs effets à l'Encan.

On ne fait pas payer pour l'usage de la Chambre.

Les ventes seront réglées à la convenance des acheteurs, soit par billet promissoire ou au comptant.

O. MURPHY & CIE.
Rue St-Jacques.

4 mai, 1858. 395

ETABLISSEMENT DE RELIEURS,

RUE ST. JEAN,

(En arrière de chez M. P. Sinclair, Libraire.)

PROULX & FRÈRE informent respectueusement les Libraires et leurs amis qu'ils ont ouvert un Atelier considérable comme RELIEURS, et possèdent les moyens d'entreprendre la reliure d'éditions considérables sous le plus court avis. Ils se chargent aussi spécialement de reliures riches en Marocain de Turquie, Veau de Russie, France, Angleterre et d'Amérique, ou demi-marocain. On peut compter dans tous les cas, sur l'emploi des meilleurs matériaux et sur la solidité jointe à l'élégance.

N. B.—Les ordres déposés chez MM. SINCLAIR, J. et O. CRÉMAZIE et T. HARDY, seront exécutés avec attention.

6 mars, 1858. 186

Avis Divers.

MAGASIN

DANS un endroit du premier choix, à des conditions raisonables. S'adresser à

O. MURPHY & CIE.,
Rue St-Jacques.

13 nov. 1858. 1287

GRAINE DE LIN DEMANDÉE.

LE Soussigné donnera le prix courant du marché comptant, pour de la GRAINE DE LIN.

O. MURPHY & CIE
Rue St-Jacques.

30 oct. 1858. 1221

A NOLISER.

LE Brigantin de première classe VICTOR, d'une capacité de 800 quarts, prendra du fret pour Halifax ou aucun des Ports du bas du fleuve.

S'adresser à

O. MURPHY & CIE
Rue St-Jacques

6 nov. 1858. 1244

AVIS. LES Soussignés informent leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un MAGASIN au n. 105, rue SAINT-PAUL, porte voisine de M. DARW, meublier.

Ils auront constamment en mains :

Huile de Lin, Graine de Lin, Mastic, Peintures, etc.

AUSSI,—ORGE n. 1 et n. 2.

Ils donneront le plus haut prix pour de la Graine de Lin et de l'Orge.

TURCOTTE et FRERE.

9 nov. 1858. 1259

FOURRURES !

LES Soussignés désirent appeler respectueusement l'attention des acheteurs au sujet de leur assortiment de FOURRURES, comprenant toute sorte d'articles en leur ligne, lesquels, vu la rareté de l'argent ils vendront au plus bas prix possible au-dessus du prix coûtant.

PEAU d'OURS, ROBES de LOUP et de BLAIREAU, CAPOTS d'ASTRACAN, de VEAU-MARIN et de BUFFLES,

RAQUETTES, SOULIERS de CARIBOU, etc.

O'FLAHERTY & HOLT.

11 nov. 1858. 1266

ECOLE DU SOIR.

M. THOM OUVRIRA ses CLASSES COMMERCIALES du soir, LUNDI prochain, le 22 du courant.

Pour l'étude de l'Arithmétique on suivra le système décimal.

Le Cours comprendra une parfaite connaissance de la Tenue Pratique.

No. 11, rue Sainte-Angèle.

20 nov. 1858. 1316

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LES Soussignés ont, de ce jour, dissous la société existant sous les nom et raison de LACHANCE et LEMIEUX.

JOSEPH LACHANCE.
GUILLAUME LEMIEUX.

Et le dit Jos. LACHANCE est seul autorisé à percevoir les comptes dus à la dite société. J. L.

20 nov. 1858. 1315

AVIS. ON DEMANDE à SAINT-ARSENE une INSTITUTRICE qualifiée à tenir une Ecole Elémentaire au No. 1.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, à M. ROMAIN DUBÉ, président de la Corporation Scolaire.

HENRY DUQUEMIN,
Sec.-Trés.

St-Arsène, 12 oct. 1858. 1146

Modes.

NOUVELLES MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER,

A bon compte pour argent comptant.

C. & A. SMEATON,

Marchands Tailleurs,

No. 27, rue ST-JEAN, Haute-Ville.

VIENNENT justement de recevoir par le dernier vapeur Océanique, leur assortiment d'AUTOMNE et d'HIVER, choisis par un d'eux sur les marchés Anglais et Ecossais ; comprenant les meilleurs Draps larges de l'Ouest de l'Angleterre, Cassimirs, Doeskins, Soieries mélangées, Draps de castor et de pilote, avec une variete d'autres Draps et de Tweeds pour l'hiver ; ainsi qu'un grand assortiment de Tweeds Ecossais, Habillements faits, Chemises pour messieurs, Collets, Cravates, Peau de daim, Suspensoirs, Gants, Boutons, etc.

C. & A. S. sont prêts à faire, à ordre, toutes espèces d'Habillements pour messieurs, travaillés dans le meilleur style, pour une légère avance au-dessus du prix coûtant, et sous le plus court avis possible.

Cordes et Cordonets d'Or pour Militaires,

Broderie, Tresses et ouvrages en relief.

C. & A. SMEATON invitent respectueusement les Dames à venir visiter et examiner leurs patrons de Broderie, Tresses et les ouvrages en relief, ayant reçu les derniers dessins français, ils peuvent exécuter toutes espèces d'ouvrages à ordre.

Coton à broderie écossais, Soie, Laine, Galons et Cordonnets en or et en argent.

☞Le tout à bon marché au comptant.

13 nov. 1858. 1266

ASSORTIMENT D'AUTOMNE ET D'HIVER.

Entrepot de Modes de Quebec.

***No. 50,* RUE ST-JEAN** (Vis-à-vis la rue Ste-Ursule.)

WM. SWEATMAN,

Marchand Tailleur.

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général qu'il a reçu par l'*Anglo-Saxon* ses grandes importations d'automne, consistant en toute sorte de nouveauté pour la saison. Parmi ces nouveautés on trouve :

DRAPS et DOESKINS larges de l'Ouest de l'Angleterre ;
DRAPS DE CASTOR et WHITNEY de Moscou ;
DRAPS DE VELOURS et DRAPS CARISET ;
DRAPS DE PILOTE de Devon ; et
Un superbe assortiment de TWEEDS ECOSSAIS des dessins les plus nouveaux et de la fabrique les plus récentes.

Le tout sera offert à des prix qui défieront la compétition.

☞Un escompte extra est accordé pour les achats au comptant.

PAR-DESSUS pour ENFANTS, depuis 25s.

30 oct. 1858. 1229

Etablissement de Marchandises,

POUR

HARDES DE MESSIEURS,

Rue Lamontagne.

Près du Bureau du " Morning Chronicle."

D. MORGAN,

A REÇU par le dernier steamer une partie de son Fond de Marchandises pour la saison prochaine, qu'il a choisies lui même sur les Marchés Anglais.

Les Marchandises sont maintenant exhibées

Parmi les nouveautés on y trouvera un assortiment considérable de Marchandises du dernier goût :

DRAP LARGE de l'OUEST de l'ANGLETERRE, de toutes couleurs.

Do.	do.	VIENNE,	do.
Do.	do.	LEOPARD,	do.
Do.	do.	VENITIEN,	do.

DRAP DE CASTOR,

Do. PILOTES de Deven,

Do. Portsmouth garanties imperméables.

ROBES DE CHAMBRES pour Messieurs.

D. MORGAN désire attirer particulièrement l'attention sur cette espèce de marchandises comme étant supérieures à toutes celles importées généralement en ce qui concerne la qualité et la mode.

Un assortiment de LACETS et de COLS pour Messieurs.

—AUSSI—

Un grand nombre de PATRONS de VESTES variés.

D. MORGAN a aussi importé pour en faire essai, quelques pièces de

Irish FREIZE Supérieur pour Habits de Messieurs.

Cet article vient d'être apporté à Londres et mérite l'attention des messieurs de cette ville.

☞Pour terminer D. M informe respectueusement que tout son Fond entier sera vendu aux conditions les plus avantageuses afin de s'assurer une vente prompte et considérable.

D. MORGAN,
Rue La Montagne, Québec.

4 sept. 1858. 957

A Vendre ou à Louer.

A VENDRE.

UNE SUPERBE MAISON et Hangar situés dans la rue des Commissaires à Saint-Roch de Quebec. Conditions faciles. S'adresser à

GOSSELIN & LARUE, Agents,
No. 17, rue du Palais, H.-V.

5 oct., 1858. 1095

A VENDRE.

LOT No. 19, dans le Troisième Rang du Township de Wolfestown, dans le comté de Wolfe, Bas-Canada.

S'adresser à

D. McPHERSON, N. P.

28 sept. 1858. 1062

Terre a Louer.

UN LOT DE TERRE avec Maison, Granges, etc., situé à SAINTE-FOYE. Pour plus amples informations s'adresser à

DAME VEUVE P. BLAIS,
Sainte-Foye.

9 nov. 1858. 1253

A VENDRE,

LES MOULINS BRITANNIA en très-bon ordre et prêts à fonctionner, avec les Terres et Bâtisses y attachées, situées sur la ligne du Chemin de Fer du Grand Tronc entre Richmond et Montréal.

R. MITCHELL,
Rue Arthur.

30 sept. 1858. 1073

A VENDRE. LA MAISON EN PIERRE, et trois lots vacants avec des Bâtisses extérieures en brique, faisant l'encoignure des rues Grant et de la Reine, Saint Roch, de 80 pieds de front sur autant de profondeur, mesure française.

La propriete est tenue en franc et commun soccage et est libre de toutes charges ou rentes quelconques.

Prix £550 courant, £450 doivent rester sur la propriété et devront être payés par versements annuels comme il en sera convenu. S'adresser à

LOUIS PREVOST, N. P.

26 oct. 1858. 1191

A VENDRE, LES LOTS de TERRE suivants dans les TOWNSHIPS DE L'EST :

Moitié Sud-Est No.	17,	1er Rang,	Frampton	139 acres
	28,	"	"	389 "
	16,	2nd Rang,	"	200 "
	24,	4e Rang,	"	200 "
	26,	"	"	200 "
	7,	5e Rang,	"	200 "
	24,	"	"	200 "
	25,	"	"	200 "
	26,	"	"	200 "
	25,	6e Rang,	Broughton	200 "
Moitié Nord-Ouest No	26,	"	"	100 "
	24,	7e Rang,	"	200 "
	25,	"	"	200 "
Moitié Nord-Ouest No	26,	"	"	100 "
	8,	6e Rang,	Irlande	200 "
Moitié Nord-Ouest No	13,	"	"	100 "
Moitié Nord-Est No	8,	7e Rang,	"	100 "
Est No.	9,	"	"	100 "
	10,	"	"	200 "
	15,	"	"	200 "
	14,	12e Rang,	"	200 "
	18,	2nd Rang,	Wolfstown,	200 "
	24,	4e Rang,	Windsor,	200 "
	25,	"	"	200 "
	27,	"	"	200 "
	28,	"	"	200 "
	12,	9e Rang,	"	200 "
	13,	"	"	200 "
	23,	"	"	200 "
	24,	"	"	200 "
	26,	"	"	200 "
	27,	"	"	200 "
Moitié Nord-Ouest No	14,	1er Rang,	Grantham	150 "
	23,	8e Rang,	Granby	200 "

S'adresser à

R. MITCHELL

27 juillet, 1858. 832

Guide des Voyageurs.

COMPAGNIE DE VAPEURS OCEANIQUES DE MONTREAL

Arrangements pour l'Hiver 1858-59.

Sous contrat avec le Gouvernement Provincial du Canada pour le TRANSPORT DES MALLES.

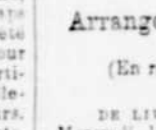

CETTE Ligne se compose des puissants Vapeurs à hélice de première classe suivants :

Anglo-Saxon,	*North American,*
Indian,	*Nova-Scotian,*
North Briton,	*Bohemian,*
Hungarian,	———

Arrangements relativement aux departs pour et de Portland.

(En rapport avec le C. F. G. T. du Canada.)

JOURS DE DÉPARTS :

DE LIVERPOOL.	DE PORTLAND.
Mercredi, 17 nov. 1858.	Samedi, 18 déc 1858.
Do. 22 déc. 1858.	Do. 22 janv. 1859.
Do. 26 janv. 1859.	Do. 28 fév. 1859.
Do. 23 fév. 1859.	Do. 26 mars 1859.
Do. 23 mars 1859.	Do. 23 avril 1859.

Si la Compagnie reçoit un encouragement suffisant, elle organisera d'autres voyages.

Les Soussignés se chargent de donner des Billets de passage et de transporter les passagers de la Pointe-Levis à Portland, par la voie du chemin de fer Grand Tronc, de là par le vapeur jusqu'à Liverpool et vice versa aux

PRIX SUIVANTS :

De la Pointe-Lévis à Liverpool.		De Liverpool à la Pointe-Lévis.	
SALON	$89.00	SALON	£20 15 0 st.
CHAMBRE INTERMÉDIAIRE	75.00	INTERMÉDIAIRE	17 12 0
ENTREPONT	37.00	ENTREPONT	8 18 10

A bord des vapeurs les passagers ne seront pourvus que de la nourriture.

Les Passagers d'Entrepont devront se pourvoir de lits, et des ustensiles nécessaires pour boire et manger.

PRIX DU FRET.

De Liverpool à Portland, par tonneau, 60s sterling, et 5 par cent de prime.

De Liverpool à la Pointe-Lévis, par tonneau, 72s 6d et 5 par cent de prime.

Les articles pesants par convention.

Ceux qui désireront donner du fret sur des billets de chargement pour tout le passage, voudront bien consigner leurs marchandises à la Compagnie du chemin de fer Grand Tronc à Portland, et ils se chargeront des charges de la Douane (y compris celles de la douane à l'Ile Pond) qui n'excéderont pas 50 cents par paquet sur les marchandises sèches et les autres articles en proportion.

☞Afin de prévenir les délais, ceux qui ont des chargements sont priés d'envoyer des factures de la valeur direct à l'agent du chemin de fer Grand Tronc à Portland, qui les transmettra aux consignateurs aussitôt que les entrées seront faites.

Le Fret pour le retour sera transporté de toutes les parties du Canada, sur billets de chargement, à des taux modérés.

Pour de plus amples informations s'adresser à

GEO. BURNS SYMES & CIE.
AGENTS, rue St-Pierre, à Québec.

Ou à

EDMONSTONE, ALLAN & CIE, Montréal.
ALLAN & GILLESPIE, Liverpool
JAMES & ALEX. ALLAN, Glasgow.
MONTGOMERIE & GREENHORNE, Londres.

18 nov. 1858. 1311

Réquisition.

A Hector Ls. Langevin, écr.,

MAIRE DE QUEBEC.

M. LE MAIRE,

NOUS, les Soussignés, vous ayant vu déployer, durant votre année de Maire, le même zèle, la même énergie et la même capacité que vous avez montrés pendant les deux années que vous avez occupé le fauteuil de président du département de l'Aqueduc, vous prions de vous porter, pour la seconde fois, Candidat à la charge de Maire de cette ville, et nous nous engageons à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour assurer votre élection.

U J[illegible]essier	Geo Burns Symes
Ls Massue	J H Hossack
H LeMesurier	Chs Panet
Duncan McPherson	J O'Meara
J Thomas Taschereau	P Huot
Geo H Simard	L G Baillargé
E G Cannon	L A Cannon
C Tetu	Jos Crémazie
Chs Langevin	Octave Crémazie
H Dubord	Edw Burroughs
J D Armstrong	Jno Burroughs
Paul Lepper	J Wright
C H Langevin	W LeCheminant
W J Bates	Jos N Bossé
P W Hartigan	Jos Thomas
George Pemberton	H G Foley
J F Bradshaw	W Hossack
George Hall	Jas Malouin
P Vallé	M Mackenzie
J Hearn	James Cline
G J Audette	L J C Fiset
A Fortin	P Langlois
E Lemieux	N Lindsay
J E Gingras	Chs Lesperance
A Lemoine	S Johnston
J S Hill	F Smith
T McGreavy	P Methot
P Gauvreau	Hilaire Grenier
P Chateauvert	Thomas Canty
G St-Pierre	E Chinic
J Munn	Geo Talbot
J Fitzpatrick	L Tetu
D Mercier	Chs Huot
J B Martel	A G Huot

Conseillers de Ville.

Réquisition.

Thos Burns
J Langlois
B McGlory
J Randall
J Delany
Cyr P Susor
N Casault
C Drolet
F Buteau
Daniel McCallum
R McGillis
G Talbot
Leonard Lefebre
L Fiset
S Roy
F X Paré
P N Hardy
Chs Riverin
Ab Hamel
C Tanguay
D Lortie
Frs Larue
M Pelletier
Charles Routier
A Bergevin
O R Fréchette
Jean Jobin
Edouard Méthot
William Cole
Joseph Patry
Jean Patry
Daniel McGee
John LeMesurier
W C Henderson
John Glass
George McDonald
T C Gingras
Henry Goodwin
Ed Dolbec
F O' Rorke
Joseph Shehyn
Chs Poston
Mathieu Enright
W J Newton
F Valois
John Ross
J Bell Forsyth
Firmin Proulx
Xénophon Dussault
C Marcotte
Jos Gauvin
P O'Connor
Louis Béland
O Montminy
J Picard
H Chabot
Elie Caron
D O Aubé
Jos Faucher
P C Déry
A Martel
Edouard Gaboury
F Gourdeau
C Anctil
F Dionne
J B Audette
J B Lindsay
Thomas Craig
John P Bickell
Philip Thomas
Philip Whitty
Wm J Alleyn
Wm Price
Chas Phillips
John Baile
Chas Brodie
John Hall
F H Dunn
McLain Stuart
J W Henry
O Giroux
Owen Carroll
C J Leonhard
J H Hardy
Wm Laird
E Gagnon
Donald Fraser
Andrew McDonald
John Teaffe
Thomas Garde
Henry Wharry
Thomas Kedeheo
Prisque Letarte
Thomas Mahoney
M Mulsoney
Frs Sasseville
P Lespérance
J R Gingras
Thomas Norris
O Côté
P Boisseau
W Carr
John Collapy
Thomas Andrews
C Fecteau
Henry Wright
Geo Fitch
E Larue
L H Gosselin
Charles Desroche
Wm Shreenan
Ferdinand O'Lone
Jno Devine
Wm Hesscroft
Wm McMahon
Owen Sullivan
Moses Stafford
Henry McGreavy
Wm Malone
Denis Coveney
Frank Coveney
Wm Coveney
Henry Coveney
Thos Hawkins
Michael Hawkins
H O'Donnell
C Corcoran
Wm Russell
Thos Hart
Wm Braken
Wm Doyle
Thomas Henry
Wm Walton
Owen Foster
Henry Johns
Thomas Haslett
John Kavanagh
Thos O'Lone
John McDarmot
John Flanagan
Pat S Power
Edward McMahon
Cy Tessier
Stanislas Drapeau
P L Morin
E de Fenouillet
Prisque Marois
J B Brousseau
J T Brousseau
Léger Brousseau
Ans Brousseau
E Brousseau
George Wyse
P J Delisle
Elie Martineau
F J Parent
Patrick Lawlor
F Lavoie
Joseph Cantilon
Prosper Giroux
Geo Bigaouette
Benj Rousseau
Nazaire Bouchard
Jos Brown
J L Martineau
Chs Samson
S Bornsten
David Turgeon
Joseph Verret
Charles Gravel
Joseph Côté
J Dusault
Narcisse Bouchard, senr
Michel Doyer
Jos Mathieu
J Normand
Frs Latouche
P Fortier
P Laberge, père
Jerimiah O'Brien
Thomas Fanning
James Tracy
Denis Gallagher
James Welley
Path McNamara
William Gallagher
Patrick Foley
H W Little
Thomas Newgant
Patt Cain
James Hatch
Edward Selby
John Hall
Henry Dyre
Alfan Moore
John Foster
Joseph Scott
John Duffey
Patrick Hopkins
Michael Terry
John Campbell
James Dimerry
Michael Waddock
Bernard Quenlen
Bernard McMahon
James Battle
Patrick Feigh
John Walsh
Peter McQuinn
James Pracy
H. Drolet
Joseph Poitras
François Roy
Pierre Roy

Pierre Goudreau
C J Robitaille
L Benoit
Alexis Gariépy
N P Hardy
Jos Roy
Chas Roy
F Vandry
Jos Dominique
Louis Parent
Pierre Chabot
Clément Gamache
R J Z Leblanc
Alfred Paré
Thomas C Lee
L Stafford
W H Scott
John R Healey
Chs P Pelletier
J B Morissette
J B Fréchette
Joseph Martineau
Louis Martineau
T LeDroit
F N Gingras
François Hallé
C Bégin
E Michon
C Dion
Frs Angers
Chs Moisan
B Lavergne
J Auld
Joseph Côté
Louis Cinqmars
Julien Chouinard
Ferdinand Poir
Isaïe Gaudry
Flavien Babineau
Edouard Morin
D B Garneau
Ed Tremblay
Chs Beaupré
Joseph Laberge
N Rouillard
E Fortier
Dennis Sheehan
C R O'Connor
James C W Ross
C Delagrave
Samuel Newton
M Bacquet
Vital Têtu
Wm Henry Roy
John Murphy
J G Nault
A B Sirois
P Wells
Joseph Gingras
Thos Fitzsimons
Benj Corriveau
Jos Petitclerc
Olivier Pélison
Jos Viger
Chs Hianveux
Ant A Parant
A D Légaré
Michel Gauvin, père
Chs Parent
George Ryan
Jas Donoghue
Thomas Hunter
Geo Walker
C A Bellerive
C P Bouchard
Thos Delaney
H Jacobs
E Matte
F Chrétien
John Byrne
Thos Woods
John Doyle
L P Ross
Thomas Laird
John Jamieson
John St-John
John Ryan
Joseph Coveney
Hugh McCaffry
Peter Healey
Cornelius Shea
P Henchey
J Louis
Hubert Vézina
P Chayer
Wm Cordingly
Thos McDewitt
John Chartrain
Wm Jameson
C L Siméon
J Ryan
Wm Muney
J W Leaycraft
Thomas Lamby
T H Dunn
Wm Maume
Wm Thom
Jos Vandry
Joseph Jones
Patrick Shea
Thomas Lawlor
Lawrence Gormon
Thos Power
George Sullivan
William O'Neill
John Hartigan
Henry Hunt
Joseph Jones
Henry Doran
George Carroll
John McDarmot
Pat O'Shaughnessy
Thimothy Mulgan
J Harding
H Blanchet
J C Taché
Frs Malouin
P H Proulx
Jos Dupras
O Robitaille, junr
Frs Stepellben
F X Malouin
E Lemoine
F Lemoine
J R Lemieux
Le Malouin
M Lamontagne
O Pelisson
Jos Gauvin
V Bélanger
Jos Coulombe
J J Kelly
Ls A Côté
A Learmonth
Ed Kerwin
J V Roy
C N E Bouchard, junr
H Turcotte
J Cannon
Henry Case Webster
Ferd Rousseau
Michel Déry
Alex Drolet
James Hoyles
Chs Villeneuve
R M Brior
Isaïe Côté
Frs Turgeon
P O'Brien
J Chipchase
Adolphe Coit
John O'Leary
J B Gilbert
Wm Jarvis
Jacques Quirouette
R M Henderson
H Gagné, père
M Proulx
Oct Ouellette
J B Michaud
Jas Roy
F X Ouellette
P Laberge, fils
Le Boivin
F Paradis
Ed Roy
Jean Godin
Henri Potvin
U S Lefrançois
P Gauvreau, père
Olivier Gauvreau
M E Gauvreau
Ths Et Roy
Ths Pruneau
Félix Gauvreau
Pierre Campeau
D Urquhart
J B Lemercier
Benoit Bélanger
P Commelin
Félix Saint-Michel
George Workman
Thomas Finegan
Thomas Lewis
John Sculley
James Finegan
J H Powell
P Lynch
Patrick Ward
John O'Donnell
Noël Tanguay
Magloire Tanguay
P Dasilva dit Portugal
Victor Allard
Jean Baillargeon
Jean Fiset
Henri Trudel
Pierre Drolet
Ferdinand Morencie
André Morencie
Joseph Trudel
Joseph Nadeau
François Nadeau
F X Drolet

Réquisition.

John Reynhart
Ed Careau
Clément Careau
Wm Julien
Jos Vézina
F Baker
A Dallaire
W G Arnold
Narcisse Martineau
Benj Ripling
Chs Peters
Michael McAvoy
Daniel Penn
Jos L'heureux
Ed Grenier
L Durand
Théop Pepin
Jos Pepin
Jos Villeneuve
P Paquet
Paul Langlois
P Giroux
N Larochelle
Narcisse Poulin
Pierre Bureau
Narcisse Picard
A Lisot
A Plante
P Gauthier
M Jobin
Chs Corneil
Daniel Rooney
A Henningsen
E Morgan
E Dugal
P G Dugal
P Moss
B R Rolph
Saml Cornell
J Bouchard
W McWilliam
Jacques Légaré
Peter Quinn
James Bailey
James Woodley
Joseph Woodley
Pierre Bureau
B Ross
J T Orkney
J Simons
P Poulin
John Robe
Jos Larose
L Charpentier
Pat Mullen
Henri Dugal
André Bélanger
Thos Giroux
Jos Giroux
Isidore Delisle
Ed Bélanger
Jos Léveillé
Léon Léveillé
Chs Dolbec
Ls Moreney
Bénoni Chaput
Ed Hamel
Ant Langevin
Ed Thomas
Frs Thomas
Ls Bélanger
Régis Boucher
Thos Morissette
Pierre Viger
John Willing
John Ferguson
Thos Hall
H Blanchet
P Dagneau
Jos Laroche
Frs Marceau
Et Beaudoin
J B Drolet
Léon Drolet
Maurice Poulin
Chs Poulin
Xavier Poulin
J B Larose
Pierre Dussault
Ls Rodrique
Jos Giroux
J Pendergast
Geo Pairin
Isidore Lépiné
René Boucher
Bénoni Chaput
Ant Bélanger
André Bélanger
Ed Hamel
Isidore Jackson
Geo Jackson
Chs Bernier
Ls Nadeaux
Bernard Dinning
Thimothy Collins
M Dimond
N P Cormacal
Chs McCarthy
Pierre Girard
Jean Gingras
Rémond Lapointe
F Laroche
J B Trépanier
P A Gagné
Ls Savard
Aug Cluchon
Chs Bonhomme
Ant Bonhomme
Louis Tremblé
Athanase Tremblé
Louis Blouin
J B Dihotte
J. Gosselin
Et Sansfaçon
Joseph Cloutier
J C Hamel
Xavier Giroux
Bapt Laroche
Luc Bernard
Joseph Rousseau
Antoine Tanguay
François Chevrette
Jacques Auclaire
Simon Gosselin
Pierre Roy
F X Drolet
J E Langlois
F Michaud
Jos Demers
Jos Houd
François Labé
Jean Godbout
Louis Bearpré
François Belleau
Charles Mathieu
Claude Caron
Charles Laberge
Pierre Lacombe
Basile Plante
Louis Charland
Charles Dubé
Louis Julien
Ferdinand Julien
Pierre Drolet
Joseph Lépine
Louis Bussière
Ambroise Gagnon
Octave Côté
Chs Drolet
Flavien Turcotte
Charles Rancour
André Moffet
George Cook
Jos Maranda
Narcisse Saint-Hilaire
Onésime Bernier
Ant Couture,
Jos Fortier
Honoré Francour
P. G. Mocteau
A Blanchette
Jean Houd
J B Ariel
Jacq Faucher
Simon Gosselin
H Larochelle
James Walsh
James Walsh
James Quinn
James Lymott
Louis Patri
Sifrois Patri
Michel Gauvin
Joseph Brousseau
Henry Roy
Théophile Gingras
Stanislas Carrier
Jean Malouin
Alfred Pelletier
Bierre Careau
Octave Trudelle
Ed Fluette
Pierre Forgue
Thomas Geriny
Michel Renault
Gaspard Côté
François Beaumont
Paul Vereau
Simon Belleau
Joseph Gagné
John Cooto
Stanislas Boivin
Augustin Fournel
Jacques Robitaille
Jos Soulard
Jos Rousseau
Edouard Lacroix
Elzéar Vincent
Frs Sylla Côté
James Mallet
Joseph Petit
Ambroise Martel, fils
Ignace Lacasse
B Côté

Jos Allain
P O Roy
Michel Boivin
A Belleau
Jos Delâge
Jos Lyonnais
Frs Marois
E Sansfaçon
Jean Drolet
Thos Dufour
S Bernier
Jos Delâge
G Lonot
J Dugas
Noël Dubord
Ls Lemoine
Frs Giguère
A Lépine
N Boucher
O Tremblay
P Mercier
D Drapeau
N Bélanger
E Lépine
M Jobin
F Bertrand
Chs Bernier
Ls Lemieux
J B L'heureux
J W Terrill
F X Grenier
Ls Moreney
Jos Jobin
Jos Fielders
John Connor
Pat O'Brien
Ls Thibaudeau
Ignace Kilbourg
Chs Mailloux
Ol Lépine
Ed Lépine
Isidore Lépiné
Wm Chartrain
Jean Minguy
Jos Rousseau
Ferd Bélanger
Léandre Paradis
Ed Paschal
Jos Vallée
Ls Savard
Chs Dubuc
Jos Dubuc
Ls Dubuc
Albert Bertrand, père
Jos Bertrand, fils
James Atwill
Michel Delisle
Frs Morin
Thos Fraser
A Desroche
Pat McAtall
Pat Haston
James Cairon
Ed Cole
Pat Sherry
Thos Judge
Nicolas Juneau
James Magol
Chs McCarthy
John Atwill
Pierre Gauvin
James Dickson
Chs Dolbeck
Albert Bertrand
Frs Potvin
Chs Dubuc
John McNaulty
Téomas Coss
Jos Giroux, fils
Jos Vallée
H Jonce
Thomas Morissette
Chas Marcoux
Ferd Marcoux
J B L'heureux
Ls Paradis
F X Marcoux
James O'Brien
Ls Thibault
Pierre Girard
Alexis Falardeau
Albert Falardeau
Ed Larivée
Ant Langevin
Saml Déry
Vincent Tessier
X Lachance
Frs Tremblay
Jean Boivin
Jean Dion
Thos Tremblay
Ls Lachance
Pierre Dugas
Paul Gabien
Pierre Corbin
Pat Foley
Pat McNamara
James Collins
Chas Smith
C Dumas
Pierre Gabien
Jos Blais
Wm Auger
Michel Letellier
John Stonehouse
Onésime Bernier
Noël Lépiné
Thomas Stonehouse
Noël Bédard
Michel Marcoux
Philippe Gagnon
Omer Bernier
Louis Moisan
Joseph Côté
Télesphore Anger
Joseph Pepin
Joseph Roy
Pierre Mercier
Julien Gravelle
Pierre Côté
Simon Gravelle
Joseph Boivin
Octave Huot
Pierre Allard
Jacq Renaud
Jos Dubé
Louis Drouin
Noël Dubord
André Soulard
François Robinet
George Vaillancourt
Thomas Giroux
Jacq Garneau
J Bellan
J Valin
Jean Blais
A Pichette
Pierre Grenier
Jos Thérien
P C Racine
Ant Bussière
Jos Lessard
Jean Pichette
Michel Boivin
Charles Begin
Ant Tessier
Jos Drolet
Louis Picard
Ed Gauthier
Henri Giroux
André Paradis
Paul Langlois
J B Thibeau
F X Dufresne
Narcisse Picard
Louis Boivin
N Larochelle
C Gilbride
Path Jennings
Michael Gallagher
Mathew Battle
John O'Brien
James Marley
Wm Hanley
Michael Weoghan
Patk Sierman
Olivier Laperrière
Joseph Langlois
F. Grayson
Louis Amiot
Michel Fortier
Louis Defoi
Simon Anger
Michel Plamondon
Joseph Plamondon
Frs X Plamondon
Pierre Plamondon
Jean Côté
Thomas Demaille
Thomas Patri
Henri Roy
Jean Balté
François Trudel
Chs Vézina
François Nadeau, fils
Prosper Gautier
Joseph Fecteau
Louis Montminiy
Michel Côté
Jean Lamontagne
Albert Pagé, père
Albert Pagé, fils
A J Bernard
Jacques Bernard
John Baillard
Joseph Picard
Jacques Piteau
Hubert Richard
F. X Pichette fils
Ol Gauvreau
Jean Papillon
Jean Paquet
Jos Oct Matte
J B Langlois

Réquisition.

Jos Soulard, fils
R Valière
J B Pagé
Pierre Gagné
A Hamel
Joseph Matte
Anselèt Dupras
L Lanoitte
Charles Laparière
Zéphirin Marcotte
Damase Vézina
Guillaume Bélanger,
Honoré Vézina
Joseph Tardiff
F X Papillon
J B Jacques
J Brousseau
Jos Garneau
François Nadeau, fils
Joseph Gauvin
Antoine Fréderick
Némésie Déry
F X Bernard
H. Raymond
John McAvoy
Thomas Gleeson
Louis Darveau
Louis D Vézina
Jacques Papillon
Joseph Gingras
Charles Peticlere
E Odilon Boulet
Frs Antil
Uldérick Vézina
Louis Martia
Jean Fortier
Edouard Chapeleau
James Cryne
Louis Bedard
Thos Doherty
Patrick Wyse
Michel Coté
William Clavet
J B Myrand
L Desroches
Antoine Despins
Fd Gignac
Honoré Martel
Louis Fournier
Désiré Verret
Olivier Vézina
Gab Rochette
Augustin Defoy
George Webster
Wm Wyse
J B Richard
Lazare Richard
Max Boivin
Elie Bouchard
Aldolphe Cantin
Louis Amiot
Louis Bilodeau
Jos Martel
Olivier Gingras
Jacq Jobin
F Sheppe
Elzéar Martin
Hector Pruneau
Léon Marois
Félx Chamberland
Jos Langlois
Ed Mongeon
F Richard
Frs Déry
Charles Proulx
Paul Thibaudeau
Octave Larue
Pierre Saudelle
L Massue
Clément Cazeau
N Balzaretti
L G C Fiset
François Nadeau
Clément Martel
Pierre Saudelle, fils
Napoléon Lacroix
François Lavallée
Michel Boivin
Louis Boivin
Frs Boivin
Louis Delisle
François Cantin
Louis Moraud
Jean Bte Gingras
Edouard Gabouri
H Denis Villeneuve
François Godin
Pierre Noël
Octave Drouin
B Langlois
J Bte Bolduc
D Pampalon
H Villeneuve
Dr P M Bardy

Damase Langlois
Norbert Langlois
Et de Varennes, fils
Louis Dussault
Et de Varennes, père
Louis Lamontagne
Jacques Bédard
Frs Giroux, père
Alexandre Pleau, fils
Alexandre Pleau, père
Jean Bureau
Damase Thibault
T McHuch
William Steward
William Conway
John Doran
John Hall
Michel Griffin
James Cairns
Toussaint Vézina
Edouard Léveillée
F X Hamel
James Henry
John O'Connor
Patrick Fahey
John Mountain
Frs Lantier
Alfred Moffet
Prisque Marois
Joseph Boivin
Jos Débigaré
Michel Hamel
Augustin Dorval
Ignace Dorval
Louis Boivin
Antoine Laforce
Isidore Paradis
Alexis Godin
Jos Parent
Frs Parent
Frs Bureau
P O Delisle
Louis Jacques
Raphl Déry
Olivier Martel
Michel Poitras
F Bureau
Thos Pampalon
Louis Robitaille
Félix Larose
Régis Roy
Joseph Grondin
Joseph Cantin
Joseph Bureau
Flavien Carreau
Olivier Matte
Dd Savary
Simon Gagnon
Michel Tardiff
U A Gingras
Narcisse Drolet
Jac Robitaille
Chs Robitaille
Chs Moisan
Magloire Boivin
Jean Bussière
Phl Drolet
Pierre Ouellet
Jean Gilbert
Chs Paquette
Marcisse Paquette
François Girard
Louis Martel
Frs Gilbert
Ed Cantin
Damase Laparière
Ed Mercier
Yves Vallière
Marc Giroux
François Hardy
Joseph Fluet
Paul Bussière
Sam Paré
Fabien Côté
Bernard Mulheom
George Gingras
Louis Déry
Nichl Marois
Michael Serry
Cornelius Shea
Michael Tracy
William Crow
Jamet Daveny
Park O'Sullivan
M Lowrey
Charles Linette
Andrew McEvoy
Denis Powell
Jean Lamontagne
Jos Bussière
André Rochon
Marcel Thibeau
Frs Giroux, père

REPONSE.

MESSIEURS,

La nouvelle preuve de confiance que vous me témoignez, en m'invitant en si grand nombre à me porter pour la seconde fois candidat à la charge de Maire, est certainement la plus précieuse récompense que j'avais droit d'attendre de mes concitoyens. C'est une preuve que vous approuvez ma conduite dans le conseil de ville.

Bien que je sache qu'il y a parmi vous un grand nombre d'hommes plus capables que moi de dériger les affaires municipales de la ville, néanmoins je sens que j'ai un devoir à remplir envers les citoyens de Québec qui, après m'avoir donné un siége dans le conseil de ville, m'ont élu unanimement Maire de cette importante corporation. Durant les deux premières années que j'ai occupé un siége dans le conseil, je me suis efforcé d'augmenter le revenue et de diminuer les dépenses du département de l'Aqueduc. Cette année, avec l'aide du conseil, j'ai travaillé à améliorer notre position finanière, en réduisant les dépenses générales de la ville, et à faire commencer le chemin de fer du Nord, projet dont Québec désire l'accomplissement depuis cinq ans. Ces reformes et l'exécution de ce vaste projet ne pouvaient néanmoins, être réalisés en douze mois.

Ainsi, c'est pour arriver à ce double but que j'accède avec plaisir à votre flatteuse réquisition. Je ne me dissimule pas que j'entreprends une tâche difficile et que j'assume une grave responsabilité ; mais je comprends, que si je réussis, cette ville en retirera de grands avantages. Cette considération est pour moi une raison suffisante, Messieurs, pour m'engager à accepter votre demande, et je suis sûr que vous m'aiderez dans les efforts que je ferai pour réaliser ces réformes et construire le chemin de fer du Nord

J'ai l'honneur d'être
Messieurs,
Votre très humble serviteur
1242 HECTOR LANGEVIN

Livres et Beaux-Arts.

DICTIONNAIRE GENERAL

De Biographie et d'Histoire, de Mythologie, de Géographie ancienne et moderne, des antiquités et des institutions Grecques, Romaines, Françaises et étrangères. Par Dezobry et Bachelet. 2 fort vols. grand in-8. Paris 1857. Prix des deux volumes reliés, £2.
En vente chez J. & O. CREMAZIE.
30 nov. 1858. 1337

Pratique de la Liturgie Sacree,

Par l'abbé de Herdt. Traduction de l'abbé Maupied 2 gros vols. in-8. Prix, 15s. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov. 1858. 1281 12, rue La Fabrique.

Grammaire Italienne

Elementaire, Anatytique et Raisonnée, suivi d'un aperçu de la versification italienne, par Robello ; ouvrage adopté par l'Université. 1 vol. in-8, reliure basane. Prix, 10s. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov., 1858. 1278 12, rue La Fabrique

Le Répertoire du Pretre,

Destiné à lui faciliter la préparation des Sermons et à lui procurer de nombreux sujets de méditations, par l'abbé Mullin. 1 vol. grand in-8, relié basane. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov., 1858. 1277 12, rue La Fabrique.

Astronomie Populaire,

Par François Arago, publiée d'après son ordre et sous la direction de M. Barral.
Quatre beaux volumes, in-8, ornés d'un grand nombre de cartes et gravures. Prix, 35s. En vente chez
J. & O. CREMAZIE.
13 nov. 1858. 1279

Le Pouvoir Politique Chretien.

Discours prononcés à la Chapelle des Tuileries pendant le Carême 1857, par le Rév. P. Ventura. 1 vol. gros, in-8. Prix, 7s. 6d. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov., 1858. 1280 12, rue La Fabrique.

Dictionnaire des Synonymes de la langue Française.

Par Lafaye. Un très-gros volume, grand in-8, de 1200 pages, relié basane. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov., 1858. 1275 12, rue La Fabrique.

Le Bossuet des gens du monde,

Ou le Catholicisme enseigné par Bossuet, ouvrage mis en ordre par l'abbé Maeé. 1 vol. grand in-8, belle reliure. Prix, 12s. 6d. En vente chez
J. & O. CREMAZIE,
13 nov. 1858 1276 12, rue La Fabrique.

Dictionnaire de Mystique Chrétienne,

Ou Essai d'Encyclopedisation Historique et Méthodique de tous les phénomènes merveilleux de l'âme parvenue à l'état surnaturel, et publié par l'abbé Migne. Un très-fort volume, grand in-8 à deux colonnes, belle reliure. Prix, 15s. En vente chez
J. & O. CREMAZIE
13 nov., 1858. 1274 12, rue La Fabrique.

Médecines.

LE RÉGÉNÉRATEUR du FOIE

PRÉPARÉ PAR LE Dr SANFORD,

ENTIÈREMENT COMPOSÉ de GOMMES,

Est l'un des remèdes les plus efficaces pour la PURGATION et les MALADIES DU FOIE, qui ait encore été présenté au public. Ses propriétés sont celles des *Cathartiques* et ses effets sont plus faciles, plus doux et plus puissants qu'aucune autre médecine connue. Il n'est pas seulement un *Cathartique*, il est encore un remède contre la maladie du Foie, agissant d'abord sur le Foie pour lui faire rejeter la matière morbide, ensuite opérant sur l'estomac et les intestins qui font disparaître cette matière, accomplissant ainsi deux effets sans aucune de ces douleurs que font éprouver les opérations de la plupart des *Cathartiques*. Il raffermit le système en même temps qu'il le purge ; et pris tous les jours en petites doses, il fortifie et renouvelle pour ainsi dire la constitution avec une rapidité extraordinaire

Le FOIE est l'un des principaux régulateurs du corps humain ; et les pouvoirs du système ne prennent un grand développement qu'autant qu'il remplit bien ses fonctions. L'estomac dépend presqu'entièrement de l'action saine du Foie pour accomplir ses fonctions d'une manière efficace, quand l'estomac est malade les intestins le sont aussi, et tout le système souffre du défaut d'un seul organe—le FOIE—ayant cessé de fonctionner. L'un des propriétaires a étudié pendant vingt ans les maladies de cet organe afin de trouver quelque remède qui pût prévenir les nombreux dérangements auxquels il donne lieu. Pour prouver que ce remède est enfin trouvé toute personne attaquée du Foie, quelque soit sa maladie, n'a qu'à en essayer une bouteille et il est certain qu'elle sera convaincue.

Ces gommes éloignent du système toute matière mauvaise en y suppléant une bile pure, donnant de la vigueur à l'estomac, activant la digestion, purifiant le sang, donnant du nerf et de la santé à toute la machine, chassant toutes les causes de la maladie et effectuant une cure radicale.

On guérit et ce qui vant mieux, on prévient les attaques de bile, en faisant usage du RÉGÉNÉRATEUR DU FOIE.

Une dose après le repas suffit pour soulager l'estomac et empêcher le vomissement

Une seule dose prise pendant la nuit relâche les intestins et prévient la constipation

Une dose prise après chaque repas guérira la DYSPEPSIE.

LE RÉGÉNÉRATEUR DU FOIE DE SANFORD.

☞ Une dose de deux cuillérées soulagera toujours le MAL DE TETE

Une bouteille prise pour les obstructions auxquelles les femmes sont sujettes, détruit les causes de la maladie et produit une cure radicale.

Une seule dose soulage immédiatement la COLIQUE, pendant

Qu'une dose souvent répétée est le remède certain pour le CHOLERA.

☞ Une seule bouteille suffit pour rejeter hors du système les effets de la médecine après une longue maladie.

☞ Une bouteille prise pour la JAUNISSE empêche la couleur pâle de la peau.

Une dose prise quelques minutes avant de manger aiguillonne l'appétit et rend la digestion facile.

Une dose souvent répétée guérit la DIARRHÉE CHRONIQUE dans ses phases les plus cruelles, pendant que les douleurs d'intestins disparaissent à la première dose.

Une ou deux doses guériront les attaques causées par les VERS chez les enfants : il n'y a au monde aucun remède plus sûr, plus efficace et plus expéditif, et il est infaillible.

☞ Quelques bouteilles guérissent la GOUTTE en excitant les absorbants.

Nous prenons plaisir à recommander cette médecine pour prévenir la FIEVRE JAUNE et la Fièvre intermittente, la Fièvre avec frisson, et toutes les fièvres produites par la bile. Elle opère avec certitude, et des milliers de personnes peuvent certifier de son étonnante efficacité.

Tous ceux qui en font usage rend un témoignage unanime en sa faveur.

☞ *Mêlez de l'eau avec ce remède dans votre bouche et avalez le tout en même temps.*

Le Régénérateur du Foie

est une découverte médicale du domaine de la science, et opère tous les jours des guérisons, si étonnantes qu'elles sont presqu'incroyables. Il guérit comme par magie, *même à la première dose*, et rarement on a recours à plus d'une Bouteille pour guérir toutes les maladies du Foie, depuis la Jaunisse ou la Dyspepsie les plus dangereuses jusqu'au plus simple mal de tête, dont toutes sont le résultat du FOIE MALADE.

PRIX UNE PIASTRE PAR BOUTEILLE.

Dr. SANFORD, Propriétaire,
345, rue Broadway, N.-Y.

☞ Détaillé par tous les Droguistes.
14 sept. 1858. 982

Magasins d'Etoffes.

MANTEAUX NOUVEAUX.

W. LAIRD & Cie., viennent de recevoir une grande variété de NOUVEAUX MANTEAUX d'hiver à vendre à très-bas prix.

—AUSSI—

Nouveaux Manteaux très-épais et convenable pour la saison, les plus à la mode et de diverses couleurs.

☞ Il sera alloué un Escompte pour argent comptant.
25 nov. 1858. 1324

BAS TRICOTE'S DITS ABERDEEN,

par le "Marion."

Venant d'être étalés et à vendre à très-bon marché à cause du retard de leur arrivage.

2 Caisses BAS TRICOTÉS DE LAINE ECOSSAISE pour dames, messieurs et enfants.

☞ On accorde un escompte libéral pour argent comptant.

WM. LAIRD & Cie.
4 nov. 1858. 1239

Par-dessous de laine d'Ecosse pour Messieurs.

L'assortiment le plus considérable de Québec et ce qu'il y a de meilleur marché.

☞ Un escompte libéral pour argent comptant.

WM. LAIRD & Cie.
4 nov. 1858. 1240

Etoffes a Soutanes, etc.

Les soussignés ont toujours en mains, à leur magasin de détail, UN GRAND ASSORTIMENT D'ETOFFES A SOUTANES, telles que :

Merino français,	Saie,
Cordé-Royal,	Drap français,
Lasting,	Drap d'été.

—AUSSI—

CHAPEAUX DE SATIN pour messieurs du Clergé.

—DE PLUS—

Une grande variété de CAPOTS de CAOUTCHOUC, CAPOTS REVERSIBLES, etc., etc

A. Hamel et freres.
5 août 1858. 858

Damas pour Rideaux.

Un grand assortiment de Damas pour Rideaux et garnitures sera vendu au prix coûtant.

J. H. MORGAN.
13 Nov. 1858. 1290

Toiles d'Irlande.

3 Caisses Toile de Belfast, de la célèbre manufacture de Richardson, fils et Orrden, à une légère avance sur le prix coûtant au sterling, au No. 11 et 13 de la Rue Saint-Jean.

J. H. MORGAN.
13 Nov. 1858. 1291

Merinos Français.

Une large assortiment, à très bon marché, depuis 3s jusqu'à 5s. valant depuis 5s jusqu'à 7s 7d.

J. H. MORGAN.
13 nov. 1858. 1292

Par dessous pour l'hiver.

5 Caisses Bonnetterie et par dessous de laine d'agneau d'Ecosse, seront vendus à très bas prix vu qu'ils ont été reçus tard.

J. H. MORGAN.
13 nov. 1858. 1294

COMMERCIAL HOUSE,

MARCHÉ HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

Un MAGNIFIQUE ASSORTIMENT de CHEMISES pour Messieurs,

Depuis 3s.9d.

Jusqu'à 15s. chacune.

Collets de Chemises, Cravates de goût, Echarpes, Gants, Vestes et Caleçons de Laine, etc., etc., etc.

PATRICK O'NEILL,
avril. 1858. 370—12m Rue Buade.

Magasins d'Etoffes.

NOUVEAUX AVANTAGES

OFFERTS.

Escompte plus libéral pour

ARGENT COMPTANT.

JAS. HEWITT & CIE.,

Viennent justement d'étaler:

NOUVELLES MANTILLES D'HIVER,
MANTEAUX D'HIVER,
COUVERTES qualité supérieure,
FLANNELLES,
BAS DE LAINE D'AGNEAU,
CHEMISES et CALEÇONS pour messieurs.

☞ *Tous ces articles sont marqués à des prix réduits, et un ESCOMPTE EXTRA*

de 5 par cent,

pour argent comptaut.

—AUSSI—

Nouveaux Draps de castor épais dits Balaclava,
Draps de pilote, Tweeds, etc.
Nouveaux Mérinos français,
Nouveaux Velours de soie.

☞ Tous ces articles sont offerts à des prix qui ne souffrent aucune concurrence à Québec, et de plus un ESCOMPTE EXTRA

de 10 par cent,

pour argent comptant.

J. HEWITT & CIE,
Porte Saint-Jean.

☞ On invite spécialement les Marchands de la Campagne à y faire attention.
13 nov. 1858. 1296

GRANDE CHANCE au COMMERCIAL HOUSE,

MARCHÉ HAUTE-VILLE.

Le Soussigné ayant fait de grandes importations cet automne pour ses établissements du Haut et du Bas-Canada, est décidé, vu la dépression du commerce à transporter le surplus de l'assortiment au

COMMERCIAL HOUSE,
QUEBEC,

afin d'effectuer une vente immediate

et pour parvenir à son but il a REDUIT ces marchandises à des PRIX SI BAS que les acheteurs s'apercevront sans peine du grand avantage qu'il leur offre.

L'assortiment consistant en une grande collection de

Marchandises Seches de Fantaisie et d'Etape,

sera marqué et prêt à être mis en vente

Le 16 novembre.

☞ Chaque article est marqué en chiffres ordinaires.

PAS DE SECOND PRIX.

PATRICK O'NEILL,
16 nov. 1858. 1304 Rue Buade.

Tapis DOUBLÉS PATENTÉS DE Harrington.

Ces TAPIS sont particulièrement mous sous les pieds et ajoutent beaucoup de chaleur à une chambre en empêchant le froid de s'infiltrer par les fentes du plancher.

La matière dont on se sert pour doubler ces tapis est un sûr préservatif contre les mites.

AGENTS POUR QUEBEC,
GLOVER ET FRY.
18 nov. 1858. 1313

AVIS A ceux qui désirent acheter des TAPIS, RIDEAUX, HABITS CIRÉS

et Materiaux pour Meubles

DE TOUTES ESPÈCES.

GLOVER & FRY

Ont décidés d'offrir tout leur assortiment dans la ligne ci-dessus à des prix qui prouveront aux acheteurs (sans qu'ils aient besoin de faire des promesses extravagantes au sujet d'une réduction de 50 pour cent, et sans dire qu'ils vendront au-dessous du prix coûtant), qu'il est de leur intérêt de visiter leur établissement et de juger par eux-mêmes avant d'acheter ailleurs.

Les remarques ci-dessus s'appliquent également à leur assortiment de Marchandises sèches de fantaisie et d'utilité généralement, et la Maison Glover & Fry a la confiance que, si on les compare impartialement d'après leurs qualités et leurs prix, ils défiront toute compétition.
16 nov. 1858. 1300

Chemises de Flannelles et CALECONS,

Cravates de laine, Mentonnières,
ECHARPES de SOIE, CRAVATES de SOIE,
CHEMISES et COLLETS,

Gants, Laine pour tricoter et autres articles en Laine.

On trouvera de plus une variété de toute sorte d'articles utiles en fait d'HABILLEMENTS D'HIVER pour messieurs, tous de goûts les plus exquis, chez

GLOVER & FRY.

Tous ces articles viennent d'être importés, ainsi que les nouveautes les plus récentes pour la saison.
16 nov. 1858. 1306

PAR-DESSUS D'HIVER,

chez GLOVER et FRY.

Les HABILLEMENTS les plus nouveaux et les plus à la MODE, propres pour l'hiver, manufacturés expressément pour eux par la célèbre maison de

MM. H. J. & D. NICOLL,
Rue Regent, Londres.

☞ Aussi en mains, quelques PAR-DESSUS, A TRES BON COMPTE, faits en Canada, d'Etoffe du pays, Couvertures bleues de Duffil, etc.
16 nov. 1858. 1305

Draps et Casimirs pour l'hiver.

5 Balles Draps de Castor, de pilote de Moscow et Whitney etc., au prix coûtant.

J. H MORGAN.
13 Nov. 1858. 1288

Couvertes et Flannelles.

10 Balles à très bas prix.

J. H. MORGAN.
13 Nov. 1858. 1289

A Vendre.

Absinthe Suisse.

Les Soussignés viennent de recevoir quelques caisses d'ABSINTHE SUISSE, première qualité, qu'ils vendront à prix réduit.

J. & O. CREMAZIE,
27 nov. 1858. 1330 12, rue La Fabrique.

Vin d'Oporto.

Premiere qualité, vient d'être reçu et est en vente chez

J. & O. CREMAZIE,
27 nov. 1858. 1331 12, rue La Fabrique

SUCRE, SIROP et MELASSE.

50 Boucauts SUCRE brillant de Porto Rico,
100 Quarts Sucre écrasé,
50 do. Sirop raffiné,
50 Poinçons Mélasse de Moscouade,
50 Quarts do. do.
A vendre par JOHN PATERSON.
27 nov. 1858. 1332

THÉS FRAIS.

750 Canistres et Demi-Boites Thés frais, comprenant Hyson, Imperial, Jeune Hyson, Hyson Twankay, Souchong, Congou et Pekoe.
A vendre par JOHN PATERSON.
27 nov. 1858. 1333

RAISINS FRAIS.

250 Boites RAISINS Layer et Muscat,
150 Demi-Boites do. do
50 Boites Raisins de Valencia
Récolte de 1858.—A vendre par JOHN PATERSON.
27 nov. 1858. 1334

CHOCOLAT FRANCAIS.

100 Boites CHOCOLAT de Sante et de Famille qualité très-supérieure.
A vendre par JOHN PATERSON.
27 nov. 1858. 1335

A Vendre.

LARD PRIME MESS.

20 Quarts venant justement d'être reçu et à vendre par M. G. MOUNTAIN.
6 nov. 1858. 1248

Porto de Graham.—4 Barriques et 6 Quartauts, à vendre par
M. G. MOUNTAIN.
30 oct., 1858. 1212

Miel de Virginie.—500 liv. Miel fin et frais de la Virginie, à vendre par
M. G. MOUNTAIN.
30 oct., 1858. 1216

Sucre brillant de Porto Rico.—25 Boucauts se recevant maintenant, et à vendre par
M. G. MOUNTAIN.
30 oct., 1858. 1217

Vin d'Andalousie.—5 Barriques et 2 Quartauts Vin pâle et de choix d'Andalousie, Armes Royales de Domaçue, d'Espagne, à vendre par
M. G. MOUNTAIN,
Bâtisses des Religieuses, rue St-Pierre.
30 oct., 1858. 1211

SEL EN SACS.

3000 Minots SEL DE LISBONNE à vendre en lots au gré des acheteurs.
O. MURPHY & CIE.
25 nov. 1858 1325 Rue St-Jacques.

Huitres de Bouctouche.

73 Quarts HUITRES Fraiches venant justement d'être reçues sur consignation et à vendre par
O. MURPHY & Cie.,
13 nov 1858. 1267 Rue St-Jacques.

JAMBONS.

60 Quarts, meilleure qualité, à vendre par
O. MURPHY & CIE.,
30 oct 1858. 1226 Rue St-Jacques

HARENGS NON-OUVERTS.

Quarts et Demi-Quarts à vendre par
O MURPHY & Cie
6 nov. 1858. 1243 Rue St-Jacques.

CORDAGE.

Manille anglaise et goudronné, différentes grosseurs, à vendre par
O. MURPHY & CIE.,
30 oct. 1858. 1222 Rue St-Jacques.

FER.

Un assortiment considérable de meilleur Fer d'Ecosse rond, quarré et plat, à vendre par
O. MURPHY & CIE.,
30 oct. 1858. 1223 Rue St-Jacques.

BŒUF.

Prime Mess et PRIME, à vendre par
O. MURPHY & CIE.,
30 oct. 1858 1224 Rue St-Jacques.

PORC FRAIS.

Mess et PRIME MESS, à vendre par
O MURPHY & CIE.,
30 oct. 1858. 1225 Rue St-Jacques.

HUILE DE SAUMON.

3 Quarts et 4 *Demyjons*, venant d'être reçu et à vendre par
O. MURPHY & Cie.
21 oct. 1858 1173 Rue St-Jacques.

PERCHES.

30 Quarts, en magasin et à vendre
O. MURPHY & Cie.
21 oct. 1858. 1174 Rue St-Jacques

SUCRES BRILLANTS.

50 Boucauts SUCRE BRILLANT PRIME,
200 Poinçons et Quarts SIROP brillant des Barbades,

Une partie des articles ci-dessus seront livrés à la station du chemin de Fer pendant l'hiver.
LANE, GIBB & CIE.
25 nov. 1858. 1326

A VENDRE.

100 Tinettes de BEURRE du Township de Tait, très-supérieur.
LANE, GIBB & Cie.
4 nov. 1858 1234

EN DEBARQUEMENT,

50 Boucauts SUCRE Prime Brillant,
50 Poinçons Sirop de Porto Rico,
50 Do Mélasse de Moscouade.
LANE, GIBB & Cie.
4 nov. 1858. 1235

PORC.

1000 Quarts PORC MESS,
200 do. Porc Prime Mess et Prime.
Tout de l'inspection de Montréal,—" Eager."
LANE, GIBB & Cie.
9 oct. 1858. 1129

MORUE.

400 Quarts MORUE VERTE PRIME,
200 do. Harengs ronds en bon ordre.
A vendre par LANE, GIBB & Cie.
9 oct. 1858. 1130

SIROPS BRILLANTS.

150 Poinçons SIROP brillant de Porto Rico,
50 do. Sirop des Barbades,
100 do. Mélasse de Moscouade,
50 Boucauts Sucre brillant de Porto Rico.
A vendre par LANE, GIBB & CIE
9 oct. 1858. 1128

A Vendre par les Soussignés:

Thé HYSON TWANKAY en demi-boites,
Souchong anglais en boites,
Souchong en demi-boites,
Huile d'Olive en quartauts,
Bicarbonate de Soude en barils,
Tabac noir en feuille, prime, en boucauts,
Tabac en feuille en balles, 112 liv chacune,
Tabac sucré en boites, 10 et 5.
LANE, GIBB & Cie.
4 nov. 1858. 1236

Orfèvrerie et Quincaillerie.

GRANDE VENTE

De Bijouteries, Montres, Pendules, articles en Papier-Mâché et de Fantaisie, chez

C. J. ARDOUIN,

Rue La Fabrique, 25,

Porte voisine du magasin de marchandises sèches de MM. Wm. Laird & Cie.

On donne 15 à 30 par cent d'escompte

pour les achats argent comptant ou

3s. à 6s. par 20s.

N. B.—On répare d'une manière supérieure les Montres, Pendules et toutes espèces de Bijouteries, avec toutes les garanties désirables, et de plus on accorde un escompte libéral pour les ouvrages payés argent comptant.

☞ On prend en échange du vieil or ou du vieil argent
23 janv. 1858. 53

ARTICLES VERITABLES DE SAINT-MAURICE.

Le Soussigné offre en vente un assortiment d'Articles bien connus venant de Saint-Maurice, consistant en

36 pouces	POELES DOUBLES A. & W.	
30 "		
à 24 "	" SIMPLES.	
39 "		
33 "		
36 "	Poëles à air comprimé pour Salles et	
39 "	Edifices Publics G B.—A S.—P.W.—V.	
42 "		

Grilles gravées.
Casserolles pour boulanger depuis no. 1 jusqu'à no. 6.
Chaudron pour le sucre depuis no. 1 jusqu'à no. 6.
Chaudrons cornus et à fond plat.
Chaudières à thé depuis no. 1 jusqu'à no. 6.
Fers à cheval (en paquets de 1 quintal,)
Plaques pour socs de charrue.
Roues de voitures.
Chaudrons pour potasses avec supports.
Supports de Poëles simple et double.

J. W. LEAYCRAFT,
25 sept. 1858. 1052 Quai des Indes.

SIMON BEDARD

FERBLANTIER,

Rue Saint-Nicolas

No. 23.

PALAIS.

On trouvera toujours en vente un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc., ainsi que des CHAINES D'ARPENTEUR, mesure française et anglaise.

26 oct. 1856